



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Lundi 14 décembre 2020

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| CONSEIL MUNICIPAL..... | 1 |
| PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE | 1 |
| Lundi 14 décembre 2020..... | 1 |
| Appel nominal | 5 |
| Élection d'un Secrétaire | 6 |
| Approbation du compte rendu analytique des délibérations adoptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 octobre 2020 | 6 |
| Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 7 septembre au 15 novembre 2020..... | 6 |
| 128. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal | 6 |
| 129. Collaborateurs affectés aux groupes d'élus..... | 9 |
| 130. Création du Conseil citoyen de la transition écologique et désignation des représentants de la ville de Nanterre au sein de cette instance..... | 10 |
| 131. Création d'un comité de suivi du fonctionnement de Paris La Défense Arena les jours d'événement, et désignation des représentants de la ville de Nanterre au sein de cette instance | 13 |
| 132. Avances sur subventions de l'exercice 2021 | 14 |
| 133. Avance sur la subvention de l'exercice 2021 accordée au CCAS | 15 |
| 134. Approbation de la mise en place de conventions de crédit de trésorerie 2021-2022 | 15 |
| 135. Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021..... | 15 |
| 136. Étalement des charges liées à la crise sanitaire du Covid-19..... | 16 |
| 137. Approbation de la décision modificative n° 2 / 2020 du budget principal de la Ville..... | 16 |
| 138. Approbation de la décision modificative n° 1 / 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal | 18 |
| 139. Ajustement et clôture d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour des opérations pluriannuelles d'investissement..... | 18 |
| 140. Admissions en non-valeur et créances éteintes 2020 | 18 |
| 141. Projet de rénovation d'intérêt national (PRIN) du quartier Parc Sud – Protocole de partenariat pour le changement d'usage de six tours Nuages..... | 19 |
| 142. Commerce – Dérogation au repos dominical au titre de l'année 2021..... | 24 |
| 143. Cession d'un terrain nu situé 28 avenue de Rueil | 25 |
| 144. Cession d'un terrain bâti situé 51 boulevard du Couchant..... | 26 |
| 145. Cession d'un bien situé 52/58 rue de Suresnes | 27 |
| 145.1. Désaffectation et déclassement du domaine public d'un bien situé 52/58 rue de Suresnes | 27 |
| 145.2. Cession du bien situé 52/58 rue de Suresnes..... | 27 |
| 146. Régularisations foncières de voies et espaces publics auprès de l'OPH de Nanterre..... | 28 |
| 146.1. Acquisition par la Ville de voies et espaces publics propriétés de l'OPH de Nanterre | 28 |
| 146.2. Cession à l'OPH de Nanterre de places de stationnement et d'espaces verts situés allée Politzer..... | 28 |
| 147. Classement dans le domaine public de voies propriétés de la Ville | 28 |
| 148. Acquisition par la Ville d'une emprise située au 2/4 rue des Venêts | 29 |

| | |
|---|----|
| 149. Approbation du protocole de cession des parts de Pold de Nanterre Coop Habitat à la ville de Nanterre et approbation de la prise de participation de la Semna | 29 |
| 150. Approbation de la convention de mise à disposition de service de gestion administrative du personnel de la ville de Nanterre au profit de Nanterre Coop Habitat..... | 31 |
| 151. Modification du tableau des postes | 31 |
| 152. Fixation du taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant du premier degré pour le compte et à la demande de la Collectivité | 31 |
| 153. Convention de mise à disposition de service de gestion administrative du personnel de la ville de Nanterre auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'année 2021 | 32 |
| 154. Convention de partenariat avec le Comité d'action sociale et culturelle du personnel (CASC) pour l'année 2021 | 32 |
| 155. Rapport de la Commission communale pour l'accessibilité | 32 |
| 156. Accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire – Convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine | 33 |
| 157. Convention pluriannuelle avec l'association Mosaic concernant le fonctionnement de la halte-accueil Kidibouts de 20 places pour la période 2021-2023 | 34 |
| 158. Écoles communales. Ajustement du périmètre du secteur scolaire de l'école Makeba | 34 |
| 159. Crise sanitaire liée au Covid-19 : signature des conventions de subventionnement relatives au « plan Vacances apprenantes » avec l'État..... | 34 |
| 160. Attribution et versement d'une subvention à l'association Espoirs pour la création d'une école maternelle dans la ville de Guediawaye au Sénégal | 35 |
| 161. Centre dramatique national Nanterre Amandiers – Approbation de la convention de subventionnement conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021 | 35 |
| 162. Convention tripartite entre la ville de Nanterre, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine et le centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'ateliers de guitare en direction des personnes majeures..... | 35 |
| 163. Bilan d'activité 2019 du contrat nanterrien de réussite | 36 |
| 164. Rapport d'activité du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep) pour l'année 2019 | 37 |
| 165. Installation de brumisateurs dans l'espace public – Convention de subventionnement avec la Région Île-de-France | 37 |
| 166. Incendie du gymnase Langevin – Protocole d'accord transactionnel avec la SMACL..... | 38 |
| 167. Contrat de performance énergétique passé sous la forme d'un contrat de partenariat pour l'amélioration des performances environnementales du Palais des sports Maurice Thorez et du gymnase Paul-Vaillant-Couturier – Rapport annuel pour l'année 2019 | 39 |
| 168. Délégation de service public concernant la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur desservant la Zac Centre Sainte-Geneviève – Rapport annuel 2019 | 39 |
| 169. Contrat de délégation du service public relatif à l'exploitation des marchés aux comestibles de Nanterre. Avenant n° 1 portant exonération partielle des redevances d'exploitation dues par le concessionnaire..... | 40 |
| 170. Mise en place d'une aide financière aux habitants pour l'achat de vélos pour l'année 2021 | 40 |
| 171. Rapport d'activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (Sipperec) pour l'année 2019 | 44 |
| 172. Rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif) pour l'année 2019 | 44 |
| 173. Travaux de réhabilitation et de rénovation du centre dramatique national Nanterre Amandiers – Autorisation à signer les marchés de travaux | 45 |

| | |
|---|----|
| 174. Travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Maxime-Gorki – Approbation du marché de travaux | 45 |
| 175. Fourniture de dispositifs de signalisation et d'équipements urbains de confort et de sécurité – Approbation des marchés – Autorisation pour le Maire à signer les marchés..... | 45 |
| 176. Approbation du marché de vidéoprotection..... | 46 |
| 177. Approbation du marché de travaux de voirie et d'aménagements divers, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés..... | 47 |
| 178. Approbation du marché de réception et traitement des déchets issus des dépôts sauvages, mise à disposition de contenants et évacuation vers les centres de traitement | 47 |
| 179. Fourniture de produits et petits matériels d'entretien – Lots 1 et 2 – Approbation des marchés – Autorisation pour le maire à signer les marchés | 48 |
| 180. Fourniture de denrées alimentaires nécessaires aux besoins de la ville de Nanterre – Lot 2 – Approbation du marché – Autorisation pour le Maire à signer le marché | 48 |
| 181. Fourniture et livraison de masques de protection – lots 1 et 2 – Approbation des accords-cadres – Autorisation pour le maire à signer les accords-cadres..... | 48 |
| 182. Réalisation de travaux d'impression – Approbation du marché – Autorisation pour le Maire à signer le marché | 49 |
| 183. Nettoyage et entretien des établissements de la Première Enfance – Approbation du marché – Autorisation pour le Maire à signer le marché | 49 |
| Question orale de M. Christophe RIBAUT | 49 |
| Question orale de Mme Camille BEDIN..... | 50 |
| Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD | 52 |
| Question orale de M. Eric DROUCHE..... | 53 |
| Question orale de M. Alexandre GUILLEMAUD..... | 53 |

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Patrick Jarry.

Appel nominal

M. le Maire. Je vais procéder à l'appel nominal :

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Samir Abdelouahed,
- Servane Courtaux,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Thérèse Ngimbous Batjôm (départ après l'affaire 173),
- Ousman Diaby,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Kashema,
- Lise Cortes,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Hassan Hmani,
- Valérie Meteyer,
- Perrine Coulter,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Alexandrine Mounier,
- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois,
- Samia Saïdj,
- Imed Azzouz,
- Assia Kachour,
- Stéphanie Lamora,
- Kenzy Gauthierot (départ avant l'affaire 128),
- Erwan Hingant,
- Lucie Champenois,
- Nils Desmoulins,
- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Alexandre Guillemaud,
- Bilel Boughezala,
- Barbara Feaugas,
- Adam Oubuih.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Julien Sage a donné pouvoir à M. Alexis Martin,
- Mérième Faked a donné pouvoir à Mme Rachel Kashema,
- Madeleine Maufrais a donné pouvoir à M. Christophe Ribault,
- Hélène Decis Lartigau a donné pouvoir à Mme Camille Bedin,
- Kenzy Gauthierot a donné pouvoir à Mme Servane Courtaux (départ avant l'affaire 128),
- Thérèse Ngimbous Batjôm a donné pouvoir à M. Didier Debord (départ après l'affaire 173).

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Je vous propose que Joseph Nonga soit notre secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu analytique des délibérations adoptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 octobre 2020

M. le Maire. Pas de questions sur l'approbation du compte rendu analytique des délibérations adoptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 octobre 2020 ?

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 7 septembre au 15 novembre 2020

M. le Maire. Pas de questions sur le compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 7 septembre au 15 novembre 2020 ?

128. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

M. le Maire. Nous passons donc au point 128, premier vrai point de l'ordre du jour. Je passe la parole à Zahra Boudjemaï.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Bonsoir. J'enlève mon masque pour respirer juste l'instant de vous présenter cette délibération, qui est l'aboutissement d'un travail réalisé dans une commission constituée de l'ensemble des représentants de Présidents de groupes qui constituaient à la fois la majorité et l'opposition dans notre Conseil municipal.

Nous avons repris le règlement intérieur qui faisait force de loi dans le mandat précédent. Ce règlement intérieur est évidemment totalement inscrit dans le Code des collectivités territoriales, et nous avons eu pour projet de l'améliorer, autant que faire se peut, en particulier sur plusieurs points, dont deux qu'il me semble important de mettre en avant.

Le premier est que nous nous engageons, lors de cette mandature, dans le cadre de ce Conseil municipal, d'améliorer le rapport aux habitants. Nous avons ainsi, de mémoire, l'article 19, entre autres, qui donne une parole plus large aux habitants de la ville de Nanterre. Les habitants pourront interroger le Conseil municipal. Ils sont donc invités à poser des questions, cadrées à l'intérieur du règlement intérieur. Ce sont évidemment des questions d'intérêt général, non des questions posées personnellement – il n'est pas question que le conseil municipal soit le lieu d'échanges sur des problématiques personnelles –, qui peuvent donc, et c'est ce qui est intéressant, être posées directement au Conseil municipal, avec des réponses qui seront données en direct dans le conseil municipal.

Pour les questions qui ne seraient pas retenues – nous étions en effet d'accord pour limiter le nombre de questions à 5 par conseil municipal – mais qui portent sur un intérêt général trouveront des éléments de réponse dans le mois ou les deux mois qui suivent. Nous nous engageons à ce qu'une réponse écrite soit apportée. Nous pourrions en avoir lecture à partir du moment où le compte rendu du Conseil municipal sera ouvert au public et validé.

Le deuxième point qui me paraît important est celui d'un dialogue – qui nous a été demandé mais dont nous avons déjà commencé à emprunter le chemin –, au sein de ce Conseil, entre la majorité et l'opposition, pour qu'un certain nombre de dossiers soient mieux préparés ensemble. La demande a été importante pour que le Conseil municipal accueille des débats politiques mais aussi qu'un certain nombre de questions ou de choix puissent être faits d'un commun accord, en particulier en réunissant les présidents de groupes, y compris ceux de l'opposition, avant le conseil municipal, pour échanger sur un certain nombre de points qui pourraient être ensuite débattus lors du conseil municipal. C'est aussi l'envie que nous avons d'ouvrir ce Conseil municipal à plus de débats politiques, comme cela se doit.

Pour le reste, ainsi que je le disais tout à l'heure, nous respectons et nous mettons en application le Code qui régit les collectivités publiques.

Le règlement intérieur est composé d'un certain nombre d'articles. Certains ont parfois changé, d'autres pas du tout. Je vous invite à le lire, si vous ne l'avez pas déjà fait.

Une dernière chose, sur la question du référendum citoyen : à partir d'un certain nombre de signatures d'habitants, nous avons opté pour la possibilité de mise en place d'un référendum citoyen. Il faut donc que le Conseil municipal valide la question d'un référendum citoyen. C'est le troisième point important sur ce règlement du Conseil municipal. Donc : rapport aux habitants, rapport à l'opposition, rapport approfondi entre nous sur ce conseil municipal, qui devrait normalement durer six années.

M. le Maire. Merci. Madame Bedin.

Mme Camille BEDIN. Bonsoir à tous. Merci pour cette introduction de ce règlement intérieur que nous allons évidemment approuver puisque, comme vous l'avez dit, nous l'avons travaillé ensemble.

Je voudrais vous dire un mot d'espoir et d'optimisme, ce soir. Je me rappelle le conseil municipal qui a eu lieu juste après les élections, en juin dernier, je crois, où j'avais effectivement émis le souhait, après six ans d'expérience, que nous trouvions dans ce Conseil municipal une façon de mieux se parler, de mieux échanger, et je crois que ce règlement intérieur est un vrai beau premier pas.

Alors, bien sûr, sur certains points, nous aurions probablement aimé aller un peu plus loin, mais c'est vraiment quelque chose que je veux saluer et le prendre comme une vraie ouverture et possibilité d'échange et de débat dans ce Conseil, comme vous l'avez dit, Madame Boudjemaï.

Peut-être cela n'a-t-il pas échappé à certains d'entre vous que les derniers mois, voire les dernières années, ont été compliqués pour moi, non pas sur le plan de l'engagement, de la perte d'engagement, de la perte de détermination politique, mais plutôt d'un manque d'enthousiasme vis-à-vis de l'engagement militant et politique que nous avons. Un manque d'enthousiasme parce que, sur le plan national comme au plan local, je crois que nous faisons de la politique pour le débat d'idées, pour des convictions, pour porter des messages, des projets. Or, sur tous les plans, y compris au plan national, c'était décevant. Je crois que nos concitoyens – et encore plus dans une période aussi grave que celle que nous vivons actuellement – ont plus que jamais besoin de responsables politiques, quelle que soit l'échelle, qui soient à leur service et qui soient dans le débat idéologique, dans un vrai débat d'idées constructif. Je crois que c'est vraiment important. Dans cette situation, nous nous devons d'honorer cette volonté. Ce n'est qu'ainsi que nous réussirons à réhonorer ce qu'est l'engagement politique, en tout cas la façon dont nous pouvons le concevoir.

J'espère donc qu'avec le temps, avec l'âge, avec la maturité – je parle aussi bien pour moi que pour vous –, nous allons arriver à passer :

- ensemble dans cette démocratie locale plus active, plus utile ;
- de notre côté en tout cas, d'une opposition peut-être de combat, ces dernières années, à une opposition de construction – c'est en tout cas notre souhait – ;
- de votre côté, d'une majorité parfois un peu fermée ou obstinée – je ne veux pas être trop sévère – à une majorité plus ouverte, plus dans le débat, chacun gardant bien sûr ses idées – ce n'est pas le sujet –, mais échangeant et parlant au nom de l'intérêt général.

Je crois que c'est ce que nous attendons d'un Conseil municipal : ne pas être uniquement dans la posture, mais bien dans ce débat, qui peut être tout à fait constructif et intéressant pour tous.

C'est le mot que je voulais vous dire ce soir, en vous remerciant de ce premier effort et en souhaitant qu'il se poursuive très vite dans les actes.

M. le Maire. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous nous félicitons de l'évolution du

règlement intérieur du Conseil municipal, qui permettra de renforcer – nous l’espérons comme vous – la démocratie à Nanterre.

Plusieurs mesures vont dans le bon sens, et plusieurs ont été citées, comme cette commission préparatoire au conseil municipal, la retransmission par vidéo des conseils municipaux, la possibilité, avec 1 000 signatures, d’inscrire un point à l’ordre du jour ou encore celle, pour tout citoyen de Nanterre, de pouvoir poser une question orale lors des conseils municipaux, moyennant un préavis.

Je voudrais m’arrêter un instant sur cette dernière mesure. Nous nous en félicitons évidemment. Cette mesure vise à accroître la participation citoyenne dans notre ville. Plusieurs signes, à Nanterre comme dans d’autres villes et au niveau national, montrent que la participation citoyenne est un peu en difficulté. J’en veux pour preuve les taux de participation des différentes élections. Il ne s’agit pas pour autant de substituer la participation citoyenne à la participation des élus. Je comprends la mesure d’autoriser tout Nanterrien à poser des questions, lors du conseil municipal, comme une façon d’accroître le dialogue entre tous les Nanterriens et tous les élus, qu’ils soient de la majorité ou de l’opposition. Nous ne doutons pas aussi que les questions reçues des citoyens 15 jours avant chaque conseil municipal seront retransmises à l’ensemble des élus.

Par ailleurs, nous proposons de maintenir en ligne une vidéo qui reprendrait l’ensemble du déroulement du conseil municipal, et de laisser les Nanterriens juges des passages qu’ils souhaitent conserver, et non pas, comme il est proposé, de diffuser quelques morceaux choisis, fussent-ils choisis par l’ensemble des composantes.

Enfin, cet élément sur le recueil de 1 000 signatures sera intéressant à suivre puisque peu d’organisations seraient capables de porter 1 000 signatures devant le conseil municipal. Il sera donc intéressant – et nous verrons donc à l’usage – de voir les principales questions posées.

Je voudrais enfin saluer la collégialité, la méthode et l’ouverture d’esprit avec laquelle a été construite cette évolution du règlement intérieur. Je me félicite que nous puissions travailler sereinement et dans un esprit constructif. Je vous remercie.

M. le Maire. Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Étant extrêmement légalistes, nous regrettons et prenons acte que ni l’ancien ni le nouveau règlement intérieur ne sont respectés, notamment dans l’article 18. Aujourd’hui, nous avons 6 questions orales à l’ordre du jour, et au moins 2 comportent deux questions, alors que l’article 18 mentionne bien qu’une argumentation est suivie d’une seule question. Je vous remercie.

M. le Maire. Didier Debord.

M. Didier DEBORD. Bonsoir. Je ne vais pas paraphraser mes collègues sur la dynamique créée autour de la rédaction de ce règlement intérieur, où nous avons pu, les uns et les autres, faire valoir un certain nombre de points de vue pour permettre le fonctionnement de notre Conseil municipal.

Je reviendrai juste sur deux points. Aujourd’hui, nous constatons quand même une défiance importante à l’égard des élus, qui nous amène à nous réinterroger sur les différentes formes d’engagement citoyen, et à réfléchir à leur association à la vie communale. Aussi, les deux propositions portées pendant la campagne municipale, et qui trouvent leur mise en œuvre dans le règlement intérieur, nous paraissent importantes. Le fait de permettre, comme cela a été dit par ma collègue Zahra, aux citoyens de demander l’inscription d’un point à l’ordre du jour du conseil municipal et d’offrir la possibilité aux habitants de poser des questions orales à chaque conseil municipal constitue des avancées majeures. Elles témoignent de la volonté de la majorité municipale et de l’opposition d’associer, de manière la plus importante et la plus concrète, les citoyens à la gestion communale. Nous verrons aussi, à travers une délibération qui nous est proposée plus tard dans le déroulé du conseil, avec la création du conseil citoyen de la transition écologique, que nous avons cette volonté d’associer le plus grand nombre.

Le dernier élément en lien avec cette participation citoyenne est la possibilité de capter une partie des échanges du Conseil municipal et de les porter à la connaissance des habitants, à travers notamment le site internet de la ville. Nous pouvons être satisfaits de ce travail collectif.

M. le Maire. Monsieur Martin.

M. Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire. Au nom du groupe EELV Génération.s Citoyens, je souhaite tout d’abord saluer le processus d’élaboration concertée de ce nouveau règlement intérieur qui s’apprête à entrer en vigueur. Il s’agit d’une coconstruction qui s’est appuyée sur l’expertise des services et a été affinée avec le concours de l’ensemble des forces politiques de cette assemblée, de la majorité comme de l’opposition. Cette

dynamique est prometteuse et nous encourage à mobiliser toute notre énergie pour expérimenter de nouvelles pratiques de démocratie participative, donnant toute leur place aux Nanterriennes et Nanterriens dans l'élaboration des projets de toutes natures examinés au sein de cette instance. Plus que jamais, en cette période, notre programme ambitieux et nos valeurs doivent être confrontés au regard citoyen, que ce soit à l'échelle d'un quartier en création comme les Groues, ou d'un espace vert tel que le jardin des Acacias. Le conseil citoyen de la transition écologique sur lequel nous avons travaillé avec Servane s'inscrit d'ailleurs pleinement dans cette logique.

Les questions orales des habitants et la possibilité qui leur est offerte de mettre des points retenant l'attention de 1 000 habitants à l'ordre du jour du conseil municipal contribueront largement à apporter un nouveau souffle à notre instance. Le filtre de l'intérêt local permettra de dépasser des enjeux individuels dans les questions soumises, et nous veillerons à ce qu'une réponse détaillée soit effectivement apportée à toutes les questions.

Le recours possible à la vidéo pour poser des questions constitue également une avancée démocratique supplémentaire, permettant à celles et ceux qui ont des engagements ou qui n'oseraient pas prendre la parole physiquement de s'exprimer, car tout le sens de notre engagement, dans le cadre de notre mandat, repose sur notre aptitude à maintenir et développer ce fil rouge, ou vert, parfois fragile avec les habitants, pour que ceux-ci puissent, forts de leurs parcours individuels et de leurs histoires personnelles, se projeter sereinement à Nanterre, s'approprier toutes les transformations de la ville et profiter des opportunités et soupapes de sécurité qu'elle offre. Enfin, au-delà de la participation citoyenne, nous saluons les améliorations pragmatiques mais fermes concernant le traitement des élus en cas d'absences répétées. Le mandat qui nous a été confié par les Nanterriennes et les Nanterriens constitue un honneur, et la complexité de cette engageante et passionnante mission exige le concours de tous. Merci à vous.

M. le Maire. Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Merci, Monsieur le Maire. Simplement pour dire que le droit à la parole est un droit fondamental d'un élu. Nous avons vraiment le regret de la limite de nos questions orales. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir pour ce vote.

M. le Maire. Je vous propose donc de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : groupe « Aimer Nanterre » ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Diaby, M. Gauché-Cazalis, Mme Rezzag Bara.

129. Collaborateurs affectés aux groupes d'élus

M. le Maire. Nous passons au point 129. Je passe la parole à Zahra Boudjemaï.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Cette délibération vient formuler les moyens mis en place pour les groupes d'élus. Comme vous le savez, en juillet, nous avons déposé une demande auprès du préfet pour le surclassement de la ville de Nanterre, sachant que nous sommes aujourd'hui sur une population de 96 000 habitants, dont plus de 30 000 sont en quartier politique de la ville. Forts de cela, nous pouvions demander le surclassement de la ville pour obtenir un certain nombre de moyens supplémentaires et de reconnaissance, surtout, de la difficulté ou du temps que demande le travail avec et autour des habitants pour mener à bien le mandat. En particulier, le Conseil municipal peut décider d'ouvrir un budget principal sur des crédits pour mettre en place, pour les groupes de la majorité comme pour les groupes de l'opposition, des équivalents temps plein pour des collaborateurs de groupes. Lorsque nous faisons le calcul, au regard du calcul de l'ensemble des indemnités des élus aujourd'hui, nous avons donc la possibilité – et c'est ce que je vais vous demander de valider ou pas, ou de commenter – de « disposer » de :

- trois emplois équivalents temps plein pour des collaborateurs/collaboratrices de groupe pour les groupes de la majorité ;
- de l'équivalent d'un emploi à temps plein pour l'ensemble de l'opposition.

Les élus responsables de chaque groupe vont eux-mêmes décider des conditions et des modalités d'exécution de l'ensemble de ces moyens mis en place à partir du moment où cette proposition aura été validée par les groupes mais aussi par l'ensemble du Conseil municipal.

M. le Maire. Si vous n'avez pas d'observations ou de questions, je vous propose de passer au vote. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Penture, Mme Genthon et Mme Rezzag Bara.

130. Création du Conseil citoyen de la transition écologique et désignation des représentants de la ville de Nanterre au sein de cette instance

M. le Maire. Je vous propose de passer au point 130. Je passe la parole à Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. Bonsoir à tous. Nous avons déjà beaucoup parlé de participation citoyenne aujourd'hui. Il s'agit aujourd'hui de concrétiser un des 27 engagements de notre programme du volet transition écologique, avec la création du conseil citoyen de la transition écologique. Cette instance constituera une vraie chance pour tous les Nanterriens et les Nanterriennes de pleinement s'approprier les enjeux environnementaux, aussi bien au niveau global qu'au niveau local. Nous souhaitons proposer une palette d'actions différentes à ce conseil.

Le premier objet principal était écrit dans le programme et concerne le suivi de la réalisation des engagements de l'équipe municipale en termes de transition écologique. Nous avons souhaité aller plus loin et, notamment, que le conseil puisse gérer la bourse de la transition écologique, qui est elle aussi un outil de démocratie participative, comme le budget participatif, qui a pour but de valoriser les projets citoyens dans le cadre de la transition écologique. Nous avons également souhaité associer le conseil citoyen de la transition écologique dans la réflexion de la ville dans tout ce qui est concertation et enquête publique à caractère environnemental. Enfin, nous souhaitons proposer au conseil citoyen de la transition écologique de participer au rapport annuel de développement durable et donc, *in fine*, à notre réflexion autour de l'orientation budgétaire.

Ce conseil, étant citoyen, sera donc marqué par une forte présence de la société civile, répartie en trois collèges :

- le collège des citoyens ;
- le collège des associations ;
- le collège des personnalités qualifiées.

Nous aurons également quatre élus qui siégeront au sein de ce conseil, avec principalement un rôle d'écoute et d'information, ce qui portera le total des membres du conseil à 41.

Cette délibération est le fruit de plusieurs mois de travail et de plusieurs réunions de concertation, d'un parangonnage des modèles français mais également étrangers dont le conseil s'inspire – nous pouvons forcément penser à la convention citoyenne pour le climat. Ce travail ne s'inspire pas seulement de modèles extérieurs mais aussi de notre retour d'expérience en matière de démocratie participative. Ce retour d'expérience n'est pas inexistant puisque nous avons déjà tenté des actions auparavant. Nous sommes donc nourris de cela pour vous présenter cette délibération aujourd'hui. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci, Servane. Madame Barbara Feaugas.

Mme Barbara FEUGAS. Monsieur le Maire, chers collègues. Nous nous félicitons et nous saluons cette initiative, qui était très attendue. Nous aimerions avoir une précision et savoir comment les citoyens qui vont composer ce conseil citoyen de la transition et écologique seront sélectionnés et sur quels critères. Est-ce sur acte de candidature ? Comment cela va-t-il se passer ? Merci.

M. le Maire. Monsieur Joseph Nonga.

M. Joseph NONGA. Monsieur le Maire, chers collègues. Permettez-moi tout d'abord, au nom du groupe socialiste, de féliciter nos collègues Servane Courtaux et Alexis Martin, qui ont fait preuve d'une grande réactivité pour mettre en place ce nouvel outil de démocratie participative. Nos félicitations s'adressent également aux services, véritables chevilles ouvrières de ce projet.

Cette mise en place rapide signifie pour nous deux choses. La première est que la transition écologique est, s'il est encore nécessaire de le préciser, la colonne vertébrale de ce mandat. Loin d'être à la traîne en la matière, nous voulons cependant « mettre les bouchées doubles » durant ce mandat. Face à l'urgence climatique, il s'agit là d'une décision responsable.

Considérant que ce sujet est l'affaire de tous, il était important que nous fassions appel à des citoyens qui sont, en tant qu'usagers, les premiers experts de notre ville. Nous avons fait le choix d'impliquer les plus jeunes de nos

concitoyens. Ils seront ainsi porte-parole de cette génération qui, à l'image de Greta Thunberg, exprime son indignation et élève la voix pour défendre un avenir plus respectueux de la planète.

Nous savons compter sur nos collègues pour que ce conseil citoyen ne soit pas « un simulacre de démocratie participative » et que la parole et les initiatives de ces citoyens soient respectées.

Les renoncements et les atermoiements de notre Président de la République et de son gouvernement face aux propositions de la convention citoyenne sur le climat sont très exactement l'exemple à ne pas suivre.

La deuxième chose est que ce mandat sera animé par une volonté de réinventer nos modes de participation. Le règlement intérieur que nous venons de voter en est la preuve. Ces nouvelles formes arrivent à point nommé pour redynamiser les outils de démocratie participative qui s'essouffent. Il est temps de faire réellement participer les citoyens à la gouvernance locale.

Ce conseil citoyen se substituera à une commission auprès du Conseil municipal, mise en place lors du précédent mandat et dont la finalité n'était pas clairement identifiée. Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que les attentes sont de plus en plus fortes pour mettre en place un mode de concertation pertinent, constructif et réellement adapté à un dialogue avec les citoyens. Le conseil citoyen de la transition écologique répond, semble-t-il, à ces attentes. Nous lui souhaitons donc une longue vie. Merci.

M. le Maire. Merci. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci, Monsieur le maire. Chers collègues. Ce soir, il nous est proposé de créer un nouvel espace de participation citoyenne exclusivement dédié à la transition écologique. Notre groupe, « Nanterre pour toutes et tous », salue évidemment cette initiative, d'autant qu'il s'agit d'un engagement de campagne que nous avons pris et que nous tenons dès les premiers mois de ce nouveau mandat.

C'est à la fois une innovation et la continuité d'une longue histoire. Une innovation, car c'est la première fois qu'à Nanterre, l'action sur la transition écologique donne lieu à la mise en place d'un espace citoyen de dialogue, d'échange, de concertation, de proposition et même de décision, s'agissant du choix des projets financés par la bourse de la transition écologique. La singularité de cet espace, comme cela a été dit, est que la société civile y sera très largement majoritaire, avec 37 membres sur 41. Nous avons besoin de cette instance citoyenne, populaire, pour avancer efficacement sur la transition écologique. L'expérience montre que l'ampleur des transformations à opérer pour aller vers des villes viables et durables nécessite non seulement une adhésion de la population, mais plus encore une appropriation de ces enjeux par toutes les composantes d'une ville : les habitants évidemment, les collectivités, les entreprises, les associations. C'est d'autant plus nécessaire dans une ville comme Nanterre, car ici plus qu'ailleurs il nous faut convaincre et démontrer sans cesse que justice sociale et justice écologique sont un seul et même sujet, un seul et même combat.

Ce conseil de la transition écologique est donc une vraie innovation et, en même temps, il continue d'écrire une histoire. À Nanterre, la participation citoyenne résulte d'une conviction forte, ancienne, ancrée dans les pratiques locales et portée par les équipes municipales successives depuis plusieurs décennies. Faut-il rappeler que nous avons été une des villes pionnières dans la création des conseils de quartier, qui remontent à 1977, et que nous, et ceux qui nous ont précédés, n'avons eu de cesse de chercher, d'inventer et d'innover, fidèles à cette philosophie du local au global, avec, par exemple, les Assises pour la ville, l'ouverture de l'Agora comme Maison des initiatives citoyennes, plus récemment le budget participatif et le Conseil municipal des jeunes, jusqu'à l'international avec nos contributions actives au Forum des autorités locales et de périphérie (Falp), lieu notable de partage des politiques de démocratie participative locale ?

Certes, ce choix de la démocratie participative est exigeant dans la mesure où il bouscule le schéma classique et confortable d'une société organisée de haut en bas, avec ceux qui décident et ceux qui appliquent. Il est même arrivé, ici comme dans de nombreuses villes, de tâtonner, que les résultats ne soient pas toujours à la hauteur des attentes, mais ces hauts et ses bas n'ont jamais remis en cause une conviction de fond, ancienne : les décisions qui concernent un quartier, une ville, une région, un pays ne peuvent plus se prendre en vase clos entre ceux qui savent. Elles ont besoin d'être concertées, partagées, modifiées ou enrichies dans une relation directe avec celles et ceux qui sont les premiers concernés. C'est d'ailleurs de cette manière que nous avons écrit, il y a un an, le programme municipal qui nous engage et que nous réalisons, qui avait réuni plus de 1 500 personnes.

Pour toutes ces raisons, notre groupe tient à souligner la portée de cette décision, qui constitue une avancée pour l'écologie bien sûr, mais aussi pour la démocratie. Merci.

M. le Maire. Si vous n'avez pas d'autres interventions, peut-être Servane veut-elle dire un mot pour répondre à la question sur la désignation ?

Mme Servane COURTAUX. Pour répondre à la question sur les citoyens, il est prévu que nous fonctionnions sur deux systèmes en parallèle : la moitié des citoyens sera désignée par tirage au sort sur les listes électorales et l'autre par tirage au sort sur une liste de volontaires. L'idée est qu'il y ait un brassage permettant une meilleure appropriation, un meilleur échange d'expériences, de connaissances et de problématiques entre les deux groupes de citoyens.

M. le Maire. [hors micro] Boussissi, vous vouliez dire un mot.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. [Intervention hors micro].

M. le Maire. J'ai dit : « Madame ».

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Pardon, je n'ai pas entendu.

M. le Maire. Je suis toujours respectueux.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Oui, je le sais, Monsieur JARRY. Ne vous inquiétez pas. C'est pour cela que j'ai été très surprise.

Je voulais simplement dire que je proposais ma candidature pour le conseil citoyen.

M. le Maire. Nous allons d'abord voter la création du conseil citoyen, puis nous voterons sur les élus qui devront y siéger.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : Mme Coulter.

M. le Maire. Tout le monde a voté, ce conseil citoyen est donc créé. Comme nous avons plusieurs candidats pour cinq postes, je vous propose de prendre nom par nom et de voter à main levée. Nous avons deux candidats pour l'opposition : Mme Camille Bedin et Mme Samia Boussissi-Poullard. La majorité va voter pour les candidats de la majorité et va laisser l'opposition choisir le candidat que cette dernière considère comme devant la représenter.

Pour la majorité, les candidats sont : M. Patrick Jarry, Mme Servane Courtaux, M. Alexis Martin.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre ».

Pour l'opposition, l'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

S'agissant de la candidature de Mme Camille Bedin :

- Pour : 7 voix pour (groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre ») ;
- Contre : 3 voix contre (groupe « Aimer Nanterre ») ;
- Abstentions : 43 abstentions.

S'agissant de la candidature de Mme Samia Boussissi-Poullard :

- Pour : 3 voix pour (groupe « Aimer Nanterre ») ;
- Contre : 5 voix contre (groupe « Nanterre Ensemble ») ;
- Abstentions : 45 abstentions.

M. Eric DROUCHE. [intervention hors micro]

M. le Maire. Oui ?

M. Eric DROUCHE. [intervention hors micro] à un groupe de l'opposition de voter contre.

M. le Maire. Non, je n'ai rien dit.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Si, vous l'avez dit, Monsieur JARRY.

M. Eric DROUCHE. Si, nous vous avons vu.

M. le Maire. J'ai vu qu'elle hésitait.

M. Eric DROUCHE. Vous l'avez dit : « Votez contre ». C'est très étonnant.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Très étonnant, oui.

M. Eric DROUCHE. Vous l'avez fait, et vous l'avez dit.

Mme Camille BEDIN. [intervention hors micro]

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Nous ne nous adressons pas à vous, Madame Bedin.

M. le Maire. Sont élus Patrick Jarry, Servane Courtaux, Alexis Martin, Camille Bedin.

131. Création d'un comité de suivi du fonctionnement de Paris La Défense Arena les jours d'événement, et désignation des représentants de la ville de Nanterre au sein de cette instance

M. le Maire. Nous passons au point 131. Je passe la parole à Zahra Boudjemai.

Mme Zahra BOUDJEMAI. Nous proposons aussi, dans ce conseil municipal, la création d'un comité. C'est une assemblée citoyenne, mais pas que citoyenne, puisqu'y figurent aussi des usagers. C'est un peu la poursuite du travail qui a été fait jusqu'à la fin du mandat dernier. Nous avons non pas un comité de suivi mais un groupe de suivi de l'Arena, tant dans sa construction que dans le début de son exploitation en tant que grand espace que vous connaissez bien maintenant sur Nanterre.

Il nous a semblé important, pour continuer le travail de proximité, d'agencement, de réajustement quand il le faut, pour que cet espace, ce territoire, ce lieu, maintenant reconnu nationalement et internationalement, ne soit pas un lieu de difficultés pour les ceux qui sont autour (habitants, commerçants), mais soit un véritable lieu de dynamique. Nous avons un certain nombre d'événements – hormis cette période de pandémie – pour lesquels nous avons entre 15 000 et 43 000 spectateurs, ce qui nécessite un certain nombre d'organisations, que ce soit sur des événements sportifs, qui ne constituent pas la majorité de l'occupation de l'Arena, mais aussi sur des événements culturels, sur de grands spectacles. Il faut se mettre d'accord ensemble dans la continuité de l'arrivée de ces grandes gares que sont à la fois la gare de Nanterre-Préfecture et La Défense, de façon à maîtriser les entrées comme les sorties, d'autant plus en ce temps où nous sommes toujours dans des risques d'attentats. Il convient donc de continuer à être très vigilant sur la manière dont nous fonctionnons avec cet espace.

La question se pose aussi du flux des habitants qui sont tout proches ainsi que des commerçants, à la fois d'arrivée des marchandises mais aussi pour accéder à son parking, continuer à faire ses achats, à sortir, aller voir le médecin, etc. Ce sont des détails de la vie quotidienne qui sont évidemment importants pour les personnes qui habitent, d'autant qu'à certaines périodes, des événements sont présents quasiment une semaine sur deux. Pour ce faire, nous devons regrouper des intelligences autour de la table, et elles sont nombreuses.

Je vous propose, parce que nous l'avons expérimenté aussi, dans un premier cercle, de s'appuyer sur les associations qui avaient signé avec nous et avec l'Arena les conventions d'utilisation et de vie autour de l'Arena. Il s'agit d'associations d'amicales de locataires. Nous y ajoutons les amicales de locataires lorsqu'elles sont constituées des logements des bailleurs sociaux, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant, nous avons plutôt des immeubles « portés » par des propriétaires privés. Nous aurons aussi, dans cette commission, des représentants des commerçants situés dans le périmètre de sécurité et de confort, des représentants des entreprises situées dans ce même périmètre, cinq représentants du Conseil municipal, un représentant de l'Arena et les autorités qui ont en charge la sécurité, à savoir les représentants du préfet de département et de la Direction de l'ordre public et de la circulation.

La ville de Nanterre devant nommer ses représentants, je vous propose de désigner les personnes dont la liste figure dans la délibération. Merci.

M. le Maire. Sur la question de la création de ce comité de suivi, en l'absence d'observation, je propose de passer au vote. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prend pas part au vote : M. Desmoulins.

M. le Maire. Nous allons procéder de la même manière que tout à l'heure, puisque nous avons quatre candidats de la majorité et deux candidats pour l'opposition pour cinq postes.

Pour la majorité, les candidats sont : Mme Zahra Boudjemaï, Mme Nesrine Rezzag Bara, M. Gilles Gauché-Cazalis, M. Rachid Tayeb.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre ».

Pour l'opposition, l'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

S'agissant de la candidature de M. Adam Oubuih :

- Pour : 7 voix pour (groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre ») ;
- Contre : 3 voix contre (groupe « Aimer Nanterre ») ;
- Abstentions : 43 abstentions.

S'agissant de la candidature de M. Éric Drouche :

- Pour : 3 voix pour (groupe « Aimer Nanterre ») ;
- Contre : 5 voix contre (groupe « Nanterre Ensemble ») ;
- Abstentions : 45 abstentions.

M. le Maire. Sont donc élus Zahra Boudjemaï, Nesrine Rezzag Bara, Gilles Gauché-Cazalis, Rachid Tayeb et Adam Oubuih.

132. Avances sur subventions de l'exercice 2021

M. le Maire. Nous allons maintenant passer au point 132. Je laisse la parole à Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Bonsoir. Sur les délibérations 132 et 133, concernant les avances sur subventions, il est proposé, afin d'anticiper d'éventuelles difficultés de trésorerie, de verser aux associations et organismes listés dans la présente délibération une avance sur leurs subventions 2021, correspondant aux trois premiers mois de l'année, le solde intervenant après le vote du budget primitif. Il en va de même pour la délibération 133, concernant les avances de subvention du CCAS.

M. le Maire. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Je vais enlever mon masque, ce sera plus simple. Nous soutenons bien évidemment la mesure proposée et nous comprenons la logique. Nous avons deux questions sur l'état des lieux qui vient d'être dressé dans le dossier municipal. La première est de savoir s'il serait possible de communiquer à l'ensemble des élus municipaux, peut-être pour un prochain conseil municipal, un état des lieux de l'impact qu'a eu l'épidémie de Covid-19 sur l'activité des principales associations sportives de la ville, notamment sur l'ESN, qui dispose du budget le plus important : état d'activité, recours au chômage partiel, etc.

La seconde question porte sur l'accompagnement éducatif. Même demande : pourrions-nous avoir un point, dans un conseil municipal à venir, sur les budgets de l'accompagnement éducatif, puisque nous remarquons – sans faire de procès d'intention, puisque ce sont les deux seuls chiffres qui nous ont été communiqués – que l'avance de trésorerie faite à l'école Sainte-Geneviève est 10 fois supérieure à l'avance de trésorerie faite à l'association Zy'Va, dont le soutien scolaire aux familles les plus démunies n'est plus à démontrer ? Je vous remercie.

M. le Maire. Notre ami Hakim Allal se fera un plaisir d'informer le conseil municipal, la fois prochaine, de la manière dont cela se passe pour les associations sportives, et notamment pour l'ESN. Nous suivons évidemment cela de très près. De même, Jean-Pierre Bellier ne manquera pas de vous donner toutes les informations que vous souhaitez sur ce sujet.

Je vous propose de passer au vote sur cette avance de subvention. Les élus suivants ne peuvent pas prendre part au vote, compte tenu du fait qu'ils sont parfois dans certaines de ces associations : Lise Cortes, Caroline Cor, Ousman Diaby, Madeleine Maufrais (pouvoir à M. Ribault), Éric Solas, Imed Azzouz et Jean-Pierre Bellier. Pour tous les autres, vous pouvez voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Azzouz, M. Bellier, Mme Cor, Mme Cortes, M. Diaby, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), M. Solas et Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault).

133. Avance sur la subvention de l'exercice 2021 accordée au CCAS

M. le Maire. Nous allons maintenant passer au point 133, traité par M. Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Tout à fait. Il en est de même pour l'avance sur subventions du CCAS.

M. le Maire. Ne peuvent pas voter ici Patrick Jarry, Président du CCAS, Caroline Cor, Jean-Luc Jathières, Mérième Faked (pouvoir à Mme Kashema), Bilel Boughezala, Rachel Kashema, Samia Saidj, Kenzy Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux), qui sont membres du conseil d'administration du CCAS. Tous les autres peuvent voter, donc allez-y.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Cor, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), M. Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux), Mme Kashema, M. Jathières, Mme Saidj, M. Tayeb, Mme Bedin et M. Boughezala.

134. Approbation de la mise en place de conventions de crédit de trésorerie 2021-2022

M. le Maire. Nous passons au point 134. C'est Samir Abdelouahed qui rapporte.

M. Samir ABDELOUAHED. Chaque année, il est demandé au Conseil municipal de fixer le montant maximum à contracter pour les contrats de ligne de trésorerie. Ces contrats, d'une durée d'un an, permettent de faire face à des besoins ponctuels de trésorerie à moindre coût, liés à des décalages dans le versement des recettes (subventions, participations).

Pour la période 2021-2022, il est proposé de reconduire le montant maximum de la ligne, c'est-à-dire 20 millions d'euros, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats qui seront mis en place sur cette période.

M. le Maire. Je vous propose donc de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Cor, M. Diaby, M. Gauché-Cazalis et M. Tayeb.

135. Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

M. le Maire. Nous passons donc au point 135. Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Afin de ne pas retarder le lancement ou l'avancée des opérations sur 2021, il est proposé d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, à hauteur de 3,4 millions d'euros. Ce montant est conforme au plafond autorisé par la réglementation, qui fixe ce montant à 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en œuvre cet article.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : M. Boughezala, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin), Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault) et M. Ribault ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Ali, Mme Cortes, M. Tayeb et Mme Bedin.

136. Étalement des charges liées à la crise sanitaire du Covid-19

M. le Maire. Nous passons au point 136. Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. La crise sanitaire impacte fortement les budgets et comptes des collectivités – je ne vous apprends rien. La circulaire du 24 août 2020 a permis exceptionnellement l'étalement de certaines dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire sur une durée maximale de cinq ans. Ce mécanisme comptable permet de lisser le poids de ces dépenses sur plusieurs exercices, et de soulager la section de fonctionnement en basculant la charge sur l'investissement, préservant ainsi la capacité d'autofinancement de la ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'étalement des charges sur une période de cinq ans pour les dépenses Covid entrant dans le dispositif, soit 1,5 million d'euros, avec une inscription budgétaire annuelle de 294 167,39 euros. Je suis précis.

M. le Maire. Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Au regard de la somme, nous souhaiterions avoir un peu plus explication quant à la manière dont vous arrivez à ce montant. S'agissant des masques et du gel, 1,5 million, cela fait un peu cher. Merci.

M. le Maire. Qu'y a-t-il dans ce million et demi ?

M. Samir ABDELOUAHED. Dans ce million et demi figurent toutes les dépenses d'activité supérieures à la normale. Nous avons aussi une partie en frais de personnels exceptionnels bien sûr toutes les commandes diverses que nous avons pu passer pour faire face à la crise.

M. le Maire. Je vous rassure, c'est normé par l'État. Nous n'avons pas le droit d'y mettre ce que nous voudrions. Nous ne pouvons mettre dedans un certain nombre de choses définies par l'État qui sont contrôlées par le trésor public. Si vous le souhaitez, Monsieur Drouche, nous vous faisons passer en fin de séance la liste des factures, des produits ou des imputations qui ont été passés dedans. Nous vous proposons de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Boudjemaï, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), M. Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux), Mme Lacot, Mme Rezzag Bara et M. Tayeb.

137. Approbation de la décision modificative n° 2 / 2020 du budget principal de la Ville

M. le Maire. Nous passons rapport 137. C'est Samir Abdelouahed qui rapporte.

M. Samir ABDELOUAHED. Cette seconde décision modificative sera la dernière étape budgétaire de l'exercice 2020, faite d'ajustements, pour faire face à certains besoins, sans pour autant impacter l'équilibre réel. Dans ce cadre, nous proposons notamment de revaloriser les subventions de 50 000 euros, dont un ajustement de 48 000 euros, pour l'équilibre du budget annexe du self, qui doit faire face à des baisses de recettes. Cet ajustement rend nécessaire la présentation d'une décision modificative n° 1 pour le self. Il est aussi proposé de procéder à des écritures comptables d'ordre pour la mise en place de l'étalement des charges liées à la crise sanitaire. En matière d'investissement, il est proposé d'ajuster les dépenses et les recettes d'investissement afin de tenir compte de l'avancement des opérations.

Pour résumer, cette décision modificative présente une hausse de l'autofinancement à hauteur de 1,2 million d'euros, un rephasage des crédits d'investissement sur les exercices à venir de 6 millions d'euros en dépenses et 700 000 euros en recettes, le tout équilibré par une réduction d'un besoin d'emprunts de 5,4 millions d'euros.

M. le Maire. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Il nous est donc demandé d'acter une diminution des investissements prévus en 2020 de plus de 6 millions d'euros. Alors que l'État, qui a déjà engagé plus de 570 milliards d'euros en mesures d'urgence et plans de relance, incite l'ensemble des collectivités à effectuer des investissements et à relancer le marché, nous

réduisons les investissements de 2020. Même le Conseil départemental – vous l'avez fait remarquer récemment, Monsieur le Maire – s'y est mis, à quelques mois des élections départementales, hasard du calendrier.

Je vais le redire de façon claire et explicite : je souhaite que nous augmentions encore davantage les dépenses d'investissement de notre ville. Je le redis en particulier pour M. Debord, qui, à chaque fois que j'interviens et demande un investissement supplémentaire de la ville, fait mine de comprendre que je demande une baisse des dépenses publiques. Nous devons donc renforcer ce budget d'investissement et non pas le diminuer. Nous en avons les moyens financiers. Nous en avons le besoin, à Nanterre et dans notre pays. De plus, nous avons accès à un coût de ressource qui est quasiment nul – vous avez vous-même, Monsieur le maire, signé un emprunt à 20 ans à 0,5 % le 22 septembre dernier.

Pour revenir à un autre sujet, cette baisse des investissements nous interpelle d'autant plus qu'elle concerne majoritairement les investissements immobiliers, proportionnellement plus pourvoyeurs en emplois aidés que ne le sont d'autres investissements, et un moment où le secteur immobilier, poumon de la croissance économique de notre ville, est à l'arrêt et montre des faiblesses. J'ai deux questions. Ces 6 millions vont-ils être reportés en investissements supplémentaires pour 2021 ? Pouvez-vous nous communiquer le détail de la baisse des recettes d'investissement ? S'agit-il d'une baisse, notamment, des subventions d'investissement ou s'agit-il d'une autre baisse ? Je vous remercie.

M. le Maire. Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Monsieur le maire et mes chers collègues. Merci, Samir, pour cette présentation. Je tiens à remercier les services de la ville, la direction des finances et ses agents pour cette décision modificative.

Cette deuxième décision modificative constitue une avancée uniquement comptable, puisque l'amélioration de notre autofinancement et la baisse du recours à l'emprunt ne sont liées pour l'essentiel qu'à un report des dépenses d'investissement indépendant de notre volonté. Toutefois, cette décision modificative met en évidence, par les variations significatives observées, le poids de notre implication continue dans le financement de logements et d'équipements sociaux. Ces investissements témoignent de notre responsabilité et crédibilité dans la mise en œuvre de nos engagements au service des parcours de vie pluriels. Ils sont indispensables pour que les Nanterriennes et les Nanterriens puissent disposer de soupapes de sécurité, sans lesquelles aucune projection n'est possible, mais aussi d'opportunités pour asseoir leur projet. [dans la réalisation d'infrastructures utiles aux habitantes et aux habitants a vocation à être prolongé par une amélioration de nos process, rendus plus fluides et transparents, et par une exploitation de tout le potentiel offert, notamment par le numérique. Nous y travaillons bien évidemment avec toute l'équipe municipale dans le cadre de nos délégations respectives.

Nous pouvons également compter sur notre persévérance pour obtenir les financements et le feu vert pour transformer les dynamiques et les usages au sein des quartiers, comme le Parc Sud. Nous en parlerons tout à l'heure de manière détaillée.

Vous me permettrez d'indiquer, en tant qu'habitante de ce quartier, qu'il nous est enfin donné l'occasion de renouer avec l'utopie initiale voulue par Émile Aillaud, mais dans un ancrage territorial authentique et novateur, au service de l'épanouissement de toutes et de tous. Cet ensemble cohérent de mesures prises à l'échelle de Nanterre ne pourra avoir une portée véritable et durable que si toutes les villes du département des Hauts-de-Seine ainsi que la Région prennent sans faux-semblant le parti de jouer le jeu de la solidarité et d'être à leur tour crédibles dans le respect de leurs obligations en matière de logement social, conformément aux prescriptions de la loi SRU. Rappelons tout de même que, cette année encore, 21 communes du 92 sur 36 affichent un taux de logements sociaux inférieur à 25 % ; 7 communes, parmi lesquelles Neuilly, Saint-Cloud ou Levallois, devrait recevoir une amende au titre de leurs engagements, et j'entends le représentant de l'État qui vient nous donner certaines leçons. Encore faut-il que l'inertie de l'État puisse aussi nous aider sur notre territoire. Il ne s'agit pas de mettre au pilori qui que ce soit, mais de réaliser des arbitrages budgétaires au service d'un projet collectif, et de tenir compte de la réalité démographique en Île-de-France. C'est dans cet esprit que nous abordons la préparation du budget 2021, phase déterminante au cours de laquelle nous serons confrontés à des choix délicats, mais aussi et surtout à une exigence de fidélité à nos engagements de campagne, en dépit de tous les aléas. Je vous remercie.

M. le Maire. M. Abdelouahed, quelques précisions.

M. Samir ABDELOUAHED. Oui, quelques précisions. Monsieur Oubuih, nous n'avons pas vraiment l'habitude, à Nanterre, de ne pas tenir nos engagements. Quand il s'agit d'investissements, en premier lieu, je vous assure qu'en aucun cas il n'est question de supprimer des investissements. En l'occurrence, la crise est passée par là –

je ne vous apprends rien. Il a bien fallu, à un moment donné, user d'ingéniosité pour pouvoir faire face à cette crise. Il est question de rephasage de crédits. Ces opérations n'ayant pas pu avoir lieu cette année, elles seront décalées dans le temps à l'année prochaine, sur les dépenses comme les recettes. Voilà les quelques précisions que je voulais vous apporter.

M. le Maire. Petite précision complémentaire : malgré ce rephasage, le budget d'investissement de la ville de Nanterre, pour l'année 2020, sera à hauteur de 35 millions d'euros, ce qui est un budget tout à fait conséquent. Il sera supérieur à cela pour l'année prochaine, vous le verrez dans le débat d'orientation budgétaire que nous aurons début février. Sur ce, je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 47 voix ;
- Contre : groupe « Nanterre Ensemble » ;
- Ne prend pas part au vote : M. Denois.

138. Approbation de la décision modificative n° 1 / 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal

M. le Maire. Je passe au rapport 138. Dans la restauration du personnel communal, nous enregistrons forcément aussi la crise.

M. Samir ABDELOUAHED. En ouvrant une DM 2 ayant également pour but de traiter la question du self, il va de soi que nous ouvrons une décision modificative pour le budget du self. Suite à l'impact de la crise sanitaire dans la fréquentation du self, les recettes et les dépenses ont diminué de 35 000 euros.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : groupe « Nanterre Ensemble » ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Cor, Mme Ngimbous Batjôm, Mme Rezzag Bara, M. Tayeb et M. Oubuih.

139. Ajustement et clôture d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour des opérations pluriannuelles d'investissement

M. le Maire. Je passe au rapport 139. Samir.

M. Samir ABDELOUAHED. Cette délibération retrace l'ensemble des rephasages prévus pour tenir compte de l'avancée des travaux. Il est proposé au Conseil municipal de les approuver.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : groupe « Nanterre Ensemble » ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Cor, Mme Cortes et M. Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux).

140. Admissions en non-valeur et créances éteintes 2020

M. le Maire. Nous passons au 140. Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. Cette créance est liée à l'activité municipale dont a bénéficié une famille ou un opérateur économique. L'irrécouvrabilité de la créance peut être diverse : situation du débiteur (disparition, insolvabilité), échec du recouvrement amiable. Contrairement à la remise gracieuse, l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette et ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur, dans l'hypothèse où le débiteur

revient à meilleure fortune. Elle a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances demandées. Au regard des états de restes à recouvrer produits par la trésorerie, la ville de Nanterre doit procéder à la régularisation des créances admises en non-valeur, ainsi que des créances éteintes pour un total de près de 243 000 euros.

M. le Maire. Mme Barbara Feugas.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le maire, chers collègues. Nous comprenons bien qu'il s'agit de décisions d'abandonner des créances. Nous comprenons l'importance de conserver l'anonymat, il serait utile, pour les années à venir, de comprendre d'abord comment se répartissent les non-valeurs par catégorie (non-paiement de cantine, d'accueil de loisirs, loyers). À partir de cette répartition, nous souhaiterions également comprendre quelle est la politique de notre ville en matière d'impayés. Quelles actions conduit la Mairie de Nanterre pour accompagner les habitants face à leurs impayés ?

M. le Maire. Samir, veux-tu dire un mot ?

M. Samir ABDELOUAHED. C'est conforme à la loi. En l'occurrence, nous sommes devant le fait accompli. C'est prévu par la loi : nous actons la loi. Nous rentrons pleinement dans ce cadre. Si vous avez besoin de précision, nous vous les enverrons bien sûr sans problème.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Cor, Mme Courtaux, Mme Magnon et M. Oubuih.

141. Projet de rénovation d'intérêt national (PRIN) du quartier Parc Sud – Protocole de partenariat pour le changement d'usage de six tours Nuages

M. le Maire. Nous passons au rapport 141. Samia Kasmi a parlé tout à l'heure du projet de rénovation d'intérêt national du quartier Parc Sud. La parole est à Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. C'est avec un grand honneur que je vous propose ce soir d'approuver le partenariat pour le changement d'usage de six tours Nuages. Comme je l'avais déjà indiqué lors d'un précédent conseil municipal, celui-ci va nous permettre de pouvoir lancer ce chantier, priorité pour notre ville et notre mandat, qui est le fruit d'un partenariat entre la ville, Pold, les bailleurs sociaux propriétaires des tours, Altarea-Cogedim, la SPLNA, l'Anru et l'État. Tous se sont associés, dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, pour mener une transformation exemplaire de notre quartier, qui combine à la fois l'excellence environnementale, une approche patrimoniale et l'innovation sociale, pour changer en profondeur l'image d'un quartier.

Ce protocole d'accord entre les parties va nous permettre de fixer les conditions de réalisation, les répartitions financières des coûts et dépenses en matière de travaux et de cession de terrain, le programme prévu pour chacune des tours, ainsi que les éléments de calendrier prévisionnel de changement d'usage pour l'ensemble de ces tours, qui vont nous permettre à la fois d'introduire la mixité, de créer de nouveaux équipements culturels, économiques et sociaux et de faciliter l'accès, pour la population de ce quartier, à un cadre de vie requalifié.

M. le Maire. Mme Thérèse Ngimbous Batjôm.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. La signature de ce protocole est l'occasion, pour nous, de réaffirmer que la rénovation urbaine et la transformation de nos quartiers seront, dans la continuité de notre précédent mandat, le fer de lance de notre projet municipal.

Pendant que de nombreuses villes du département vendent sans scrupule leur ville aux promoteurs et chassent ainsi les plus modestes, la ville de Nanterre transforme la sienne pour la rendre attractive, tout en permettant aux Nanterriennes et aux Nanterriens de continuer à vivre dans une ville populaire. Au-delà de donner une nouvelle vie à nos célèbres tours Nuages, c'est avant tout un nouveau souffle qui va être donné à ce quartier, qui ne fait plus rêver personne.

Cette transformation est indispensable. Les immeubles y sont vieillissants, l'environnement est dégradé, entraînant notamment un taux de refus de logement à hauteur de 80 %, soit le plus élevé de notre ville.

Ce projet de rénovation est bienvenu à bien des égards : l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments, la qualité artistique et la préservation du style architectural singulier d'Émile Aillaud, l'amélioration de l'espace urbain, la diversité des usages et la diversification des types de logement. Sans aucun doute, c'est un projet ambitieux et un avenir meilleur que nous bâtissons pour les Nanterriens.

Cependant, ce quartier ne va pas se transformer en un jour. Le mandat entier ne suffira pas. Nous n'ignorons pas la lassitude et l'exaspération de ses habitants face à la dégradation de leur environnement. Aussi, nous voulons leur dire que, durant cette période charnière, nous continuerons à agir quotidiennement pour entretenir leur cadre de vie et être à leur côté afin qu'ils puissent vivre dans un lieu le plus apaisé possible.

La large concertation menée dans le cadre de l'élaboration de ce projet a permis de calmer les inquiétudes légitimes des habitants. Alors, il est indispensable que ces derniers, au même titre que tous les partenaires de ce projet, restent acteurs tout au long de cette transformation. Je vous remercie.

M. le Maire. Je n'ai pas vu tout le monde. J'ai vu M. Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Je voulais juste dire que je ne prendrai pas part au vote puisque mon employeur est membre du conseil d'administration de l'Anru. Je suis donc en conflit d'intérêts.

M. le Maire. Ousman Diaby.

M. Ousman DIABY. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Merci de me donner la parole sur ce sujet ô combien important pour la ville de Nanterre. En effet, la rénovation des tours Aillaud symbolise l'ambition globale de la municipalité pour le quartier du Parc Sud.

Sur ce quartier, nous poursuivons deux objectifs fondamentaux :

- améliorer les conditions de vie quotidiennes des habitants ;
- renforcer la mixité sociale à l'heure du Parc Sud compte près de 95 % de logements sociaux.

Dans le cadre du projet ambitieux de rénovation des tours Nuages, le changement d'usage de six d'entre elles revêt un caractère important. Il va permettre à 500 logements sociaux d'évoluer vers de nouvelles finalités. En signant ce protocole, nous espérons accueillir de nouveaux publics sur le quartier, avec la vente en accession libre de 250 logements. Nous souhaitons également attirer les entreprises, et notamment des entreprises nanterriennes, pour s'installer au sein des tours. Enfin, c'est aussi ce changement d'usage qui va permettre de réaliser un équipement culturel dans lequel s'intégrera une nouvelle médiathèque.

Récemment, le Maire a précisé avec justesse le sens de notre action concernant les tours Aillaud. Il s'agit de redonner de l'espoir aux habitants de tout un quartier, qui entendent parler de la transformation du Parc Sud depuis plusieurs années. Cette année, celle-ci va connaître une nouvelle étape concrète avec les premiers travaux de rénovation des tours.

En tant que nouvel élu sur le quartier, j'ai constaté à quel point il était important de répondre à la fois aux préoccupations quotidiennes des habitants, ce que la ville s'évertue à faire, tout en leur permettant d'avoir une perspective de changement et d'évolution. Toutefois, notre ambition et l'enthousiasme suscité par ce beau projet ne nous font pas oublier les difficultés financières auxquelles nous nous heurtons. À l'heure actuelle, le niveau de financement accordé par l'État via l'Agence de rénovation urbaine n'est pas à la hauteur du projet. Il est présenté ce soir au Conseil un protocole d'accord visant à changer l'usage de six tours, mais il est important de préciser que l'Anru a validé un plan de financement qui ne permet le changement d'usage que de trois tours.

Nous entendons, à Nanterre, les débats qui agitent le pays sur l'idée de séparatisme, parfois dangereusement instrumentalisé par certains ministres. Le séparatisme consiste aussi à laisser sciemment des quartiers s'enfoncer dans une précarité et une ghettoïsation durables. C'est précisément contre ces phénomènes que Nanterre lutte depuis des années avec ses habitants. Nous voulons croire que l'État porte avec nous cette préoccupation, et que celle-ci se traduira dans les financements accordés pour ce projet.

La transformation du Parc Sud sera bénéfique pour ses habitants, mais, à l'instar des rénovations menées aux Provinces françaises et au Petit Nanterre, elle rejallira aussi sur l'ensemble de la ville de Nanterre et de la métropole de Paris. Je vous remercie

M. le Maire. Mme Camille Bedin.

Mme Camille BEDIN. Merci beaucoup. Cette rénovation du quartier est évidemment un sujet extrêmement

important au conseil municipal de ce soir, et qui se poursuit de conseil en conseil. Nous avons toujours dit deux choses au sujet du projet de rénovation d'intérêt national du Parc Sud.

La première – et malheureusement, nous n'y pouvons plus rien – est qu'au regard des années et des décennies de votre présence, Monsieur le Maire, à la tête de la ville, ce projet intervient extrêmement tardivement et va enfin pouvoir commencer à se réaliser, mais cela va encore mettre des années et des années avant que les habitants puissent en voir réellement les bénéfices.

Le deuxième est que rénover les tours est un préalable indispensable. C'est en tout cas un point indispensable de la rénovation du quartier. Il ne suffit évidemment pas. Changer d'usage six tours ou rénover les tours Aillaud de façon générale, ou le quartier, ne suffira pas d'abord à attirer dans le quartier de nouveaux ménages et de nouvelles populations comme des entreprises. Nous pouvons faire les plus beaux locaux, les plus belles transformations, il faut une action durable sur l'éducation, sur la sécurité, sur l'ensemble de ces sujets structurels qui font la vie d'un quartier, bien au-delà du bâtiment. Vous avez raison de parler du sujet du séparatisme, c'est un sujet majeur, mais pour l'adresser réellement, il faut passer par ces questions-là. Quel est le projet éducatif ? Quel est le projet de respect de nos valeurs ? Quel est le projet de respect du quotidien des personnes dans ce quartier-là, en faisant en sorte qu'ils puissent vivre en tranquillité et en sécurité ? Que faisons-nous sur ces sujets-là ? Je ne vois absolument pas la réponse ni dans ces lignes, ni dans cette délibération, ni dans aucune délibération.

Il existe bien le projet, important à signaler, de changement du collège Évariste-Galois, de sa transformation et de son évolution, mais ce n'est pas en le déplaçant, malheureusement, 300 mètres plus loin. Ce projet de pouvoir arriver à un peu de mixité sociale est une bonne chose et peut être favorable, mais, là encore, cela ne suffit pas. Nous appelons vraiment de nos vœux un projet éducatif bien plus important sur Évariste-Galois ou le futur collège. Unissons nos forces là-dessus pour en faire, par exemple, un collège d'excellence, un collège qui pourrait être international et attirer des cadres de La Défense ou des enfants de salariés des entreprises du bassin d'emplois. Voyons plus grand pour ce quartier, qui le mérite.

Bien sûr, nous voterons pour la poursuite du projet de rénovation, avec ce bémol.

J'ajoute une question qui est très directement liée à la délibération plus qu'au changement d'usage. Vous vous étiez engagé sur le déménagement de 500 logements sociaux dans le quartier des Groues. Le projet tient toujours, mais pouvez-vous nous en dire plus sur la façon dont nous allons accompagner ce déplacement des ménages, et surtout dont nous allons pouvoir leur garantir un niveau de loyer et de charges qui ne soit pas trop éloigné de ce qu'ils ont à payer aujourd'hui dans les tours Aillaud ? Merci beaucoup.

M. le Maire. Mme Barbara Feugas.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le maire, chers collègues. Nous nous félicitons également, bien entendu, de l'aboutissement du projet. Il s'agit d'un projet ambitieux en termes immobiliers, qui devrait probablement redynamiser le quartier de Nanterre qui dispose du plus grand potentiel, et nous ne pouvons que souhaiter le plein succès et l'aboutissement rapide de ce projet.

Nous voulons rappeler également l'investissement de l'État, qui, par son agence Anru, finance plus de 80 % des programmes dans les conventions qu'elle a signées, contrairement à ce que M. Diaby a pu sous-entendre.

Nous avons cependant trois séries de questions, qui rejoignent des questions déjà formulées. Combien de temps faudra-t-il pour que ces projets soient réalisés ? Nous notons qu'il a fallu quatre années de négociations exclusives avant un accord final, soit une période très supérieure à celle nécessaire pour des projets classiques. Il faudra du temps pour libérer les tours et les rénover. Combien de temps de travaux les habitants doivent-ils prévoir avant de bénéficier de cet aménagement ? Les propositions de relogement des habitants incluront-elles des loyers de niveau comparable à ce qu'ils payent déjà aujourd'hui ?

Deuxième série de questions : ces travaux vont-ils se traduire par une organisation de l'espace public qui permettra de renforcer la tranquillité des habitants, en assurant que l'organisation des espaces ne permette pas d'angle mort ou de refuge à l'abri des regards, où pourraient être commis des actes délictueux ? Cette année plus que les autres, dans un contexte sanitaire compliqué, se posera la question des mesures à prendre pour assurer la tranquillité des habitants lors de la Saint-Sylvestre notamment.

Enfin, serait-il possible de connaître le bilan environnemental et d'émission de carbone de ce programme ? Quels vont être les apports de ce programme ? Cette évolution permettra-t-elle de ramener une vraie mixité sociale dans le Parc Sud et participera-t-elle d'une logique avec les évolutions en cours dans les quartiers limitrophes de Puteaux ? Merci.

M. le Maire. Rachid Tayeb.

M. Rachid TAYEB. C'est juste pour apporter quelques éléments par rapport à ce qu'a dit Mme Bedin. Il est vrai que le temps est long, mais nous ne serons pas seuls. Vous connaissez le quartier : de nombreux paramètres existent. Nous aurions aimé que cela aille beaucoup plus vite que cela, mais vous avez raison sur un point : ce n'est pas une opération de béton, de rénovation des tours, mais plutôt une rénovation sociale et humaine avant tout. Malgré le temps, qui paraît à juste raison long, notamment pour les habitants qui vivent là-bas, nous n'avons pas attendu ce projet. Sur l'école, par exemple – pour parler uniquement de ce que je connais pour y avoir contribué –, des actions ont eu lieu, comme l'organisation de stages avec les entreprises du territoire et les collégiens de Galois, à l'instar de ce que nous avons fait l'année dernière avec l'entreprise Axa, qui a pris des stagiaires. Cela va être renouvelé. Vous pouvez constater que le marché forain a été rénové. Ces derniers temps, notre action a consisté à mettre fin aux désagréments générés, à savoir l'installation hors du périmètre du marché. Le centre commercial des Fontenelles est en pleine rénovation. Malgré la difficulté, nous nous sommes débrouillés. Nous avons été incités à trouver une autre enseigne suite à la fermeture du Carrefour City qui a brûlé et que nous avons accompagné, avec M. le Maire et beaucoup de mes collègues, chacun en fonction de sa délégation, pour qu'il puisse rouvrir plus vite. Nous nous sommes aussi battus pour que la Poste, les services publics ne déménagent pas de ce quartier. Tout cela représente un travail fastidieux. Cela pour dire que des actions existent. Certes, ce n'est peut-être pas de la même ampleur que ce que nous envisageons de faire sur les tours. Nous n'attendons pas la rénovation des tours, parce qu'il faut effectivement tout faire en même temps, sans quoi, même si les tours sont rénovées, l'opération risque d'être ratée si le reste ne suit pas.

M. le Maire. Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Monsieur le maire. Je voudrais juste sécuriser et tranquilliser Mme Bedin. Je pense que la ville de Nanterre a pour habitude de mener de manière conjointe, de front, des projets qui sont évidemment à forte connotation urbaine, mais également éducative et pédagogique. Ce n'est un scoop pour personne, mais vous savez que l'État lance un nouvel appel à candidatures pour se faire reconnaître cité éducative d'obédience nationale. Le secteur, les écoles et les deux collèges du parc sont déjà reconnus cité éducative régionale. La candidature a déjà été portée au plus haut niveau pour que cette reconnaissance soit acquise.

Je retiens aussi dans votre intervention un point sur lequel je veux également insister. Pour que les écoles et les deux collèges du quartier s'inscrivent dans cette dynamique essentielle – car de la rénovation urbaine sans accompagnement socio-éducatif à côté cela peut être quelquefois un peu fragile –, nous avons d'ores et déjà engagé, avec le collège Évariste-Galois et les deux écoles les plus proches, une réflexion pédagogique et éducative d'envergure pour notamment inscrire peut-être le prochain collège Nanterre-Puteaux dans une dynamique très innovante – ce qui ne peut que vous faire plaisir –, notamment autour des matières scientifiques. Nous savons en effet tous que nos jeunes des quartiers ne demandent souvent qu'à palper et à s'investir dans de véritables perspectives du siècle en cours. Aujourd'hui, nous voyons bien que nous avons un véritable levier à actionner sur ce domaine. Sans attendre le nouveau collège, il faut donc que nos deux collèges existants et les écoles qui les entourent soient déjà dans cette mouvance, et nous nous y emploierons, je ne peux que vous en assurer.

M. le Maire. Un petit mot avant de passer au vote. Évidemment, c'est un projet global sur le quartier. Aujourd'hui, ce qui est en débat, c'est la partie du projet qui concerne la transformation des tours Aillaud, mais ce n'est pas la totalité du projet, qui a par ailleurs été exposé et qui repassera devant le Conseil municipal.

S'agissant du temps que l'on peut trouver trop long, la ville de Nanterre a inscrit le quartier du Parc Sud dans ce qui était appelé à l'époque l'Anru 2 dès 2012. Dès 2012, la ville de Nanterre a interpellé le préfet des Hauts-de-Seine pour lui proposer d'inscrire le quartier du Parc parmi les quartiers prioritaires de l'Anru 2, qui a mis un peu de temps puisque cela n'a été voté par l'un des gouvernements François Hollande qu'en 2014, avec un peu de supercherie puisque, dans les premières années, aucun crédit n'était en réalité mis au budget pour le faire.

Le programme du quartier du Parc, c'est en réalité trois phases, avec une première phase qui est déjà en cours, puisque, sur l'avenue Pablo Picasso, une partie des commerces (pizzeria, kebab) qui étaient au pied des immeubles ont été fermés et les propriétaires indemnisés, pour certains déplacés – vous avez sans doute été, les uns et les autres, attentif à cela. Les habitants de ces immeubles sont en cours de relogement, de même que sur le bâtiment à proximité du marché. Le marché a lui-même été rénové. Le centre commercial et ses abords sont en cours de rénovation. Certains habitants du Parc Sud sont donc déjà relogés.

La question du relogement est la plus difficile. Pour la première fois, nous avons proposé et obtenu qu'il y ait une plate-forme commune de tous les bailleurs sociaux de Nanterre, de manière à optimiser la possibilité d'offrir des

solutions. L'une des caractéristiques des opérations financées par l'Agence nationale de la rénovation urbaine est la possibilité de reloger les habitants à un niveau de loyer (loyer + charges) équivalent à ce qu'ils paient aujourd'hui. Lors de la réalisation d'opérations hors Anru, la question ne se pose évidemment pas de la même manière.

La deuxième phase est celle sur les tours Aillaud. Une troisième phase concernera le secteur des Fontenelles. Cette transformation comprendra donc bien trois phases.

Cela a été difficile parce que c'est la première fois en France que des tours de logements sociaux vont changer d'usage. Il a d'ailleurs fallu changer le règlement de l'Agence nationale de rénovation urbaine, qui, jusqu'à maintenant, ne prévoyait pas cela, puisqu'elle n'envisageait que la démolition d'immeubles et la reconstruction. L'Anru pense aujourd'hui que c'est une bonne voie que, sans doute pour des raisons environnementales, il faut moins détruire et plus transformer, réaffecter, rénover, faire évoluer. Il a fallu changer cela pour Nanterre. C'est Nanterre qui a fait changer ce règlement.

La difficulté est aussi majeure du fait d'une seconde supercherie – la première étant de très faibles crédits dans les premières années du programme Anru dans les gouvernements de M. Hollande – avec les gouvernements d'Emmanuel Macron, puisqu'il est question de subventions de l'Agence nationale de rénovation urbaine. Or, une grande partie des sommes visées ne sont pas des subventions mais des sommes en réalité versées par Action logement. Les collectivités doivent donner gratuitement des terrains à Action logement pour construire des logements. Ce ne sont pas tout à fait des subventions.

Dans le cas du quartier du Parc, c'est une supercherie pour des raisons financières, et cela vient en plus d'un certain nombre de fonctionnaires de l'État, qui sont allés raconter que tous les quartiers sociaux construits dans les années 1960, 1970, 1980 étaient des quartiers peu denses et qu'il était donc possible d'y construire facilement des logements et de densifier ces quartiers, ce qui n'est évidemment pas le cas. Dans le cas du quartier Parc Sud et des opérations des tours Aillaud, c'était beaucoup plus compliqué, puisque nous ne détruisons pas les tours et nous ne détruisons pas de logements. Du coup, il n'existe aucun nouvel espace pour construire des logements. Deuxièmement, nous sommes dans un quartier très dense. Pendant des mois, nous n'arrivions pas à avancer.

Nous avons donc fait deux propositions. Nous nous sommes aperçus que, dans les tours Aillaud, il n'existait pas de contingent d'Action logement, ce qui explique sans doute une des raisons de leur dégradation sociale, parfois plus grande que dans les tours des Fontenelles. Par contre, le contingent préfectoral était très élevé (jusqu'à 50 % de contingent préfectoral dans certaines des tours). Nous avons donc demandé au préfet des Hauts-de-Seine, en accord avec le ministre, qu'une partie des logements du contingent préfectoral soit attribuée au 1 % logement en compensation des financements qu'il apportait. Le préfet a accepté, Action logement a refusé. Nous avons donc continué de négocier et nous venons de trouver une solution voilà trois jours : Action logement va acheter 36 des logements qui vont être transformés dans une des tours, en compensation de l'argent qu'ils amènent, ce qui sécurise à la fois les premières opérations, puisque cela permet que les logements soient vendus, et l'ensemble des acteurs.

Il reste un point à régler. L'Office départemental, devant la difficulté que constitue le relogement des habitants, hésitait à signer l'accord tel qu'il est là. J'ai donc demandé au nouveau Président du Conseil départemental de sécuriser l'Office départemental, c'est-à-dire d'assurer à ce dernier que, dans le cadre de difficultés – puisque nous procéderons tour par tour –, le Conseil départemental assurera la responsabilité financière auprès de l'Office départemental de la même manière que nous prenons l'engagement d'assurer la responsabilité auprès de l'office HLM, puisque ces opérations ne sont pas faciles à mener.

Le temps n'est donc pas excessif. L'opération est déjà engagée, avec des transformations en cours. D'ailleurs, je me félicite que la rénovation du marché est également entraînée le concours des forces de police pour empêcher les vendeurs à la sauvette de s'installer à côté du marché, et j'espère qu'avec Nesrine, nous obtiendrons, à chaque fois que cela sera nécessaire, le commissariat de police interviendra, car il faut faire respecter cette affaire. Aucun temps n'est donc perdu, mais ce sont évidemment des sujets extrêmement difficiles.

Madame Bedin, il est dommage que vous ne siégiez plus au conseil d'administration de l'Office départemental, car vous auriez pu chercher à les convaincre. L'Office communal va en effet rénover l'intérieur des tours aussi bien que l'extérieur. Jusqu'à maintenant, l'Office départemental ne veut pas s'engager dans la rénovation de l'intérieur des tours. Il dit qu'il rénove les logements au fur et à mesure qu'ils se libèrent et sont réattribués, mais les amicales de locataires du quartier m'ont assuré que ce n'était pas le cas. Une partie du combat est donc encore à mener. Il est évidemment très important de rénover ces tours par l'extérieur, de les réaffecter, de retravailler les espaces extérieurs, y compris avec une démarche de sécurisation au sens de la sécurité publique. En même temps, il convient d'aller au bout de cette rénovation. C'est donc un grand combat, sur lequel nous passons beaucoup de temps. Je pense que c'est sans doute, avec la rénovation du Chemin de l'Île et d'Anatole-France, la question la plus décisive pour l'avenir de Nanterre. Je partage ce qu'a dit tout à l'heure Ousman, à

savoir qu'au-delà de l'importance pour les habitants de ce quartier, tout Nanterre sait bien, puisque cette ville est solidaire, lorsqu'un de ses quartiers va mal, c'est tout Nanterre qui va mal. Tout le monde attend donc cette évolution, car tout le monde veut que, demain, plus aucun habitant n'ait de quartier qui soit montré du doigt. J'en sais quelque chose puisque je suis né au Petit Nanterre, et j'ai donc vécu dans un quartier où nous étions montrés du doigt partout où nous allions. Je suis d'autant plus déterminé à aller au bout de cette affaire. C'est le sujet le plus important de la ville. J'ai même dit que si, demain, la ville de Nanterre n'avait plus l'argent pour investir autre part, elle investirait absolument dans ces trois endroits : le Chemin de l'Île, le Parc Sud et Anatole-France.

Sur ce, je vous propose de passer au vote. Attendez ! Annulez le vote ! Tous ceux qui sont à la SPLA – c'est-à-dire Patrick Jarry, Raphaël Adam, Julien Sage, Abdelkader Selmet, Rachid Tayeb, Éric Solas, Nadine Ali, Christophe Ribault et Jean-Luc Jathières – ne votent pas. Vous recommencez donc le vote. Je pense qu'il y aura assez de voix : cela va être unanime.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, M. Adam, Mme Ali, M. Desmoulin, M. Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux), M. Hmani M. Jathières, M. Sage (pouvoir à M. Martin), M. Selmet, M. Solas, M. Tayeb, M. Ribault et M. Oubuih.

M. le Maire. Merci à vous.

142. Commerce – Dérogation au repos dominical au titre de l'année 2021

M. le Maire. Nous allons passer au 142. C'est Rachid Tayeb qui rapporte.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le maire. La loi dite « Macron » de 2016 confère aux maires la possibilité de déroger aux ouvertures dominicales sous les conditions de compensation pour les salariés que vous trouverez dans la délibération, soit en termes de rémunération ou en récupération du repos dominical supprimé.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le maire à autoriser les ouvertures. Le magasin Décathlon nous a saisis. De plus, avec la crise que nous avons connue, nos commerçants sont en souffrance. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le maire à prendre un arrêté d'ouverture pour les dates du 10 janvier, les 4, 11 et 18 juillet, le 29 août, les 5, 12, 19 et 26 septembre, et les 5, 12 et 19 décembre 2021.

Pour que tout le monde soit rassuré, nous avons, avant de proposer cela, regardé les commerces concernés. À Nanterre, il s'agit des commerces de sport et de loisirs. Cela ne fait pas concurrence à un quelconque commerce de proximité. Il vous est demandé d'approuver cette délibération.

M. le Maire. Madame Bedin.

Mme Camille Bedin. Merci. C'est évidemment une bonne chose, mais avez-vous été sollicités par les autres commerces de Nanterre sur ce type de dérogation ? Ne pouvons-nous pas envisager d'encourager et de susciter l'ouverture des commerces, par exemple du centre-ville, le dimanche pour leur permettre, au-delà de ce qu'ils font déjà une vraie vie, une vraie animation du centre-ville ? Dans la période actuelle, et surtout dans la sortie de crise que nous espérons prochaine, ce serait une bonne chose, y compris pour la vie locale.

Sur la délibération précédente, vous me permettez juste, Monsieur le maire, de vous dire que vous ne me trouverez jamais du côté de l'Office départemental dans la défense de ces sujets-là, parce que je pense que vous avez complètement raison sur ce sujet.

Par ailleurs, je voudrais le dire publiquement : avec plaisir, Monsieur Bellier, pour travailler avec vous sur le sujet du collège et des écoles. Faisons dans les faits ce que vous dites vouloir avec le règlement intérieur : travaillons ensemble !

M. le Maire. Rachid Tayeb.

M. Rachid TAYEB. Pour les commerçants du centre-ville le dimanche, c'est la question des salariés qui se pose. La loi qui a modifié cela relève plutôt du Code du travail, ce qui est logique. Ils ne sont pas concernés par les autorisations d'ouverture du dimanche du maire. Activement, nous avons mis quelques outils à leur disposition, comme vous l'avez vu. Nous recherchons des animations en respectant bien sur le cadre sanitaire, les protocoles, etc., qu'ils connaissent maintenant bien. Le centre-ville a la chance que le dimanche est le jour du marché, qui draine beaucoup de monde, ce qui est une bonne chose pour nos commerces de proximité.

M. le Maire. Mme Boudjemaï voulait dire un mot.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Vous allez découvrir sur les vitrines des commerçants – qui l’accepteront, je pense, avec plaisir – de belles affiches qui nous incitent à consommer local.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L’ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstention : M. Hingant ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Champenois, M. Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux) et Mme Magnon.

143. Cession d’un terrain nu situé 28 avenue de Rueil

M. le Maire. Nous passons maintenant au rapport 143. C’est Raphaël Adam qui rapporte.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le maire. Il s’agit donc d’une vente dans le cadre de la démarche de valorisation du patrimoine foncier communal. Cette démarche avait été engagée pour le 28 avenue de Rueil en 2017, et avait été repoussée suite à une demande, à l’époque, des habitants, qui étaient intéressés pour l’installation d’une aire de jeux. Une réponse a été apportée notamment par l’ouverture du centre Le Château, à proximité de La Boule, ce qui nous a permis de relancer cette démarche.

Nous avons donc effectué une demande de réévaluation auprès de France Domaine, qui a estimé le bien à 1,220 million d’euros. À l’époque, nous avons trois candidatures. L’une d’entre elles s’est désistée en cours de route. Une réunion publique dématérialisée a été proposée aux habitants. Je tiens d’ailleurs à souligner la qualité de cet échange, qui nous a permis d’avoir un grand nombre de participants et de pouvoir répondre à un maximum de questions. C’est un gage pour l’avenir et pour les prochaines réunions, et cela permet aussi une meilleure accessibilité pour une grande partie des personnes, qui n’ont pas forcément la capacité de pouvoir se déplacer dans des réunions en soirée durant la semaine. Je pense qu’il faudra que nous puissions avancer sur ce type de démarche mixte, avec peut-être à la fois une réunion publique en présentiel, mais avec toujours cette démarche distancielle aussi. Nous pourrions peut-être aussi tirer quelque chose de cette pandémie, douloureuse pour tout le monde.

À l’issue de cette présentation, un jury s’est réuni. Plusieurs critères prévalaient à cette sélection : le prix, le financement, les conditions suspensives, la programmation, la qualité du projet, sa densité. Le projet retenu est un programme de deux immeubles se composant de 13 logements, porté par la société Realia, laquelle a fait une proposition d’achat à hauteur de 1 222 800 euros.

Je vous propose donc d’adopter la vente de ce bien.

M. le Maire. La parole est à Madame Lise Cortes.

Mme Lise CORTES. Merci, Monsieur le maire. Merci, Raphaël, pour cette très bonne présentation. En ce qui nous concerne, ce projet viendra améliorer le tissu urbain et l’offre de logements dans le quartier du Vieux-Pont. La proposition du promoteur d’une construction en bois innovante devrait s’insérer dans l’écosystème du quartier et le valoriser. Également, cette cession permettra de consolider l’équilibre de notre budget. Enfin, les habitants ont désormais accès au parc de La Boule, dont l’ouverture au public devrait être encore élargie. Pour cet ensemble de raisons, nous approuvons cette cession, tout en rappelant que les espaces verts de proximité ne se limitent pas à une simple fonction de loisirs, mais qu’il constitue une contrepartie indispensable à l’acceptation de la densité urbaine, et de précieux îlots de fraîcheur, susceptibles d’être enrichis par de l’agriculture urbaine (jardinage partagé, etc.). Merci beaucoup de votre attention.

M. le Maire. Monsieur Ribault, vous avez la parole.

M. Christophe RIBAUT. Merci, Monsieur le maire. Juste une petite phrase pour saluer l’initiative de M. Adam et Mme Cortes de cette réunion publique. Étant habitant du quartier moi-même, j’ai pu y participer, et je trouve que c’est une très bonne démarche de votre part. Je vous en remercie, ainsi que d’avoir tiré au sort deux habitants pour participer au jury final. Je pense que c’est un bel exemple de démocratie participative.

M. le Maire. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Je voudrais moi aussi féliciter de cette initiative. Nous partageons, comme nous l'avons dit à maintes reprises, l'objectif de renforcer la mixité sociale à Nanterre par l'habitat, et nous nous interrogeons sur la meilleure façon d'y parvenir. Là, en l'occurrence, c'est un schéma avec un coût plafonné qui impose donc au promoteur de vendre à un prix maximum (5 200 euros/m²), mais ce n'est pas forcément la seule modalité possible. De nombreux rapports publics, et l'exemple de nombreuses autres communes, montrent que cette solution fait que la commune ne maîtrise pas forcément la plus-value à terme qui est faite. L'acheteur prend à 5 200 euros/m² – tout le monde ne peut d'ailleurs pas se le permettre – et bénéficie totalement de la plus-value, après un certain temps – il n'est pas possible de vendre à une certaine échéance. Le bail réel solidaire (BRS) ne serait-il pas une meilleure solution ? Dans la politique de mixité sociale par l'habitat, quelle répartition est envisagée à Nanterre entre le coût plafonné et le bail réel solidaire ? Merci.

M. le Maire. Évidemment, nous regrettons que cette disposition ait été adoptée très tardivement par les pouvoirs publics, car elle aurait permis depuis longtemps aux collectivités territoriales, à la SNCF et à d'autres propriétaires fonciers, de ne pas vendre le foncier public et de pouvoir sortir dedans. Nous travaillons donc en priorité aujourd'hui sur des sessions en BRS. Nous n'en faisons d'ailleurs pas une question morale mais une question efficace. Le tarif est parfois moindre, puisque, pour une partie des habitants de Nanterre notamment, ceux qui ne sont pas propriétaires, nous faisons donc une offre d'achat à 3 500 euros TTC/m². Notamment pour cela, il faut garantir que, lorsqu'ils seront revendus, à l'avenir, d'autres Nanterriens de condition moyenne – nous ne dirons pas modeste – pourront de nouveau être dedans. C'est un sujet sur lequel nous sommes très volontaires. Une première opération est donc en préparation. Elle sera soumise au Conseil municipal prochainement.
Monsieur Guillemaud.

M. Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le maire. Ce soir, vous nous proposez la vente d'un terrain pour la construction d'un immeuble. Nous regrettons votre décision de construire un immeuble, encore un. Les habitants avaient demandé la création d'un square. Nous aurions pu étudier la séparation de ce terrain en partie habitable et partie square. Cela n'a pas été pensé ainsi. Nous le regrettons. En conséquence, notre groupe votera contre cette vente de terrain. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose donc de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix ;
- Contre : groupe « Aimer Nanterre » ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, M. Denois, M. Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux), Mme Ngimbous Batjôm et Mme Rezzag Bara.

144. Cession d'un terrain bâti situé 51 boulevard du Couchant

M. le Maire. Nous allons passer au rapport 144. Raphaël.

M. Raphaël ADAM. Toujours dans le cadre de la valorisation, il s'agit d'un immeuble basé au 51 boulevard du Couchant, qui n'est plus habitable en l'état – il faut le préciser – et s'étend sur un terrain de 242 m². La maison actuelle fait 51 m² et se trouve à l'arrière d'une cour. Elle n'est donc pas utilisable en l'état. Une publication a été faite pendant trois mois sur le site du Bon Coin et de la ville, le 4 juillet 2020 au 4 septembre 2020. La mise en vente a été effectuée à 240 000 euros, selon l'estimation de France Domaine. La ville a reçu 13 offres d'acquisition et, lors de la CAO, a retenu l'offre qui proposait un prix d'achat à 264 000 euros pour la réhabilitation du logement individuel, destiné à titre de résidence principale. Le projet respectait aussi les règles du PLU – c'est important de le préciser, parce que cela faisait partie des éléments structurants par rapport à la réponse à la validation de la candidature.

Il vous est proposé ce soir la cession de ce bien à hauteur de 264 000 euros à M. Rio et Mme Gaunez.

M. le Maire. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Une faute de frappe figure dans l'article 1. C'est bien la cession pour un montant de 264 000 euros et non de 240 000 euros, comme il est marqué.

M. le Maire. « Pour un montant de 240 000 euros » ?

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Non, c'est faux. C'est 264 000 euros.

M. le Maire. Oui, mais dans l'article 1, il figure : « décide la cession au profit [...] d'un bâti pour un montant de 240 000 », alors que c'est 264 000. Exact, Monsieur Oubuih. Merci de relever cette erreur. Du coup, je suis troublé. Nous votons.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : groupe « Aimer Nanterre » ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Kachour, M. Selmet et Mme Rezzag Bara.

145. Cession d'un bien situé 52/58 rue de Suresnes

145.1. Désaffectation et déclassement du domaine public d'un bien situé 52/58 rue de Suresnes

145.2. Cession du bien situé 52/58 rue de Suresnes

M. le Maire. Nous passons au rapport 145. La parole est à Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Pour cette cession, il vous est demandé tout d'abord de délibérer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public de ce bien, auparavant utilisé par une agence de la Poste. Il vous est également demandé de valider la cession de ce bien, qui a fait l'objet d'une publication sur le site de la ville et du Bon Coin cet été, et qui a reçu une seule candidature. La bonne nouvelle est que cette candidature était conforme par rapport à l'estimation qui avait été effectuée par France Domaine à hauteur de 560 000 euros. Petite précision : cela faisait également partie pour nous du développement de l'offre médicale du quartier du Plateau Mont-Valérien. Nous cherchions effectivement, comme c'était précisé dans l'annonce, un médecin en secteur 1 pour ce cabinet. C'est un regroupement de deux médecins qui a candidaté.

M. le Maire. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Nous nous félicitons évidemment de l'implantation d'une maison de santé au Mont-Valérien, quartier qui m'est cher à plus d'un titre. Nous aurons au préalable deux éléments qui sont importants. D'abord, je voudrais féliciter la procédure de cession qui a été mise en place, car passer par le Bon Coin n'est pas quelque chose que font beaucoup d'autres collectivités. Beaucoup de collectivités gardent en effet les cessions à leur main. L'État ne fait pas beaucoup mieux puisqu'il passe par des sites spécialisés. Je voudrais donc saluer la qualité de la procédure.

Sur le fond, nous nous félicitons évidemment de l'implantation d'une maison de santé supplémentaire au Mont-Valérien, et nous attendons avec impatience des mesures similaires qui permettront d'attirer davantage de médecins libéraux dans d'autres quartiers de la ville qui sont, aux dires du dernier rapport de la chambre régionale des comptes que nous avons commenté ensemble, des déserts médicaux. Quelles sont donc les mesures prévues et les prochaines implantations de maisons de santé dans les autres quartiers ? Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous confirme qu'il y aura une maison de santé privée au pied des tours Aillaud, dans le projet, et une deuxième maison de santé qui va s'installer dans le quartier du Chemin de l'Île, au pied d'un des immeubles qui vont être construits, à l'angle du boulevard du Général Leclerc. Voilà les deux prochaines implantations. Il y en aura d'autres, qui seront rue de Craiova, mais de moindre importance. Un pôle médical sera dans l'immeuble actuellement en construction à l'angle avenue Georges Clemenceau, devant la tour de l'Office départemental des Fontenelles.

Nous veillons, en sachant que s'il y avait plus de médecins libéraux formés, nous y arriverions mieux. Si des personnes n'avaient malheureusement pas décidé, en 1972, qu'il fallait restreindre le nombre de médecins, en espérant que cela diminuerait les dépenses de santé de la Sécurité sociale. Les médecins étaient souvent d'accord, en pensant que cela leur permettrait de gagner plus d'argent, mais, à l'arrivée, nous nous retrouvons avec un pays qui, aujourd'hui, a 15 ans de retard sur la formation de ses médecins. Nous allons donc mettre 10 ans au minimum avant de retrouver le nombre de médecins qui était nécessaire, d'autant plus que, pendant ce temps-là, la population a augmenté et qu'en plus elle a vieilli. Le besoin de santé est donc bien plus grand que ce

qu'il était voilà 15 ans.

Sur ce, je vous propose de passer au vote. Je vous ai oublié, Monsieur Guillemaud, excusez-moi.

M. Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le Maire. Notre groupe se félicite également de l'ouverture d'un nouveau cabinet médical sur le Plateau Mont-Valérien. Cela va aider de nombreux habitants du quartier, actuellement en recherche de médecin généraliste. Notre groupe votera donc favorablement la vente de l'ancien bureau de Poste du Mont-Valérien. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose donc de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Allal, M. Bellier, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), M. Tayeb, Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault) et le groupe « Nous sommes Nanterre ».

146. Régularisations foncières de voies et espaces publics auprès de l'OPH de Nanterre

146.1. Acquisition par la Ville de voies et espaces publics propriétés de l'OPH de Nanterre

146.2. Cession à l'OPH de Nanterre de places de stationnement et d'espaces verts situés allée Politzer

M. le Maire. Nous allons passer au 146. C'est Raphaël Adam qui rapporte.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Comme vous l'indiquez, il s'agit de régularisations foncières en vue de la transformation de l'Office HLM. Avant d'y procéder, cela doit nous permettre de régler un certain nombre d'échanges de terrains entre la Ville et l'OPH de Nanterre. Il s'agit d'une part de voies et espaces publics qui étaient ouverts à la circulation générale, et qui desservaient des ensembles d'habitations qui pouvaient être ouverts à la circulation publique. Ces terrains étaient jusque-là entretenus par la Ville, qui en prenait l'entière charge. Il est proposé ce soir d'acter le transfert de ces emprises dans le domaine public communal sans indemnité et, en contrepartie, il vous est également proposé de céder à l'OPHLM une parcelle cadastrale allée Georges Politzer, qui constitue à la fois un parking et un espace vert, et qui est dans le cadre d'une propriété.

Il vous est proposé ce soir d'autoriser l'acquisition à titre gratuit auprès de l'OPH des parcelles listées dans le document qui vous a été transmis. Une petite coquille est à porter à votre attention par rapport à ce document : rue Lamartine, la parcelle A0192 est d'une surface de 33 m². Le document transmis comportait une erreur.

Il est également proposé d'autoriser la cession à titre gratuit à l'OPH d'une partie de la parcelle A0180.

M. le Maire. Ne participent pas au vote Hassan Hmani, Thérèse Ngimbous Batjôm, Lucie Champenois, Zahra Boudjemaï, Perrine Coulter, Alexandre Guillemaud, Nadine Ali, Samia Kasmi et Didier Debord, qui sont au conseil d'administration de l'Office. Les autres peuvent voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Ali, M. Allal, Mme Boudjemaï, Mme Champenois, Mme Cortes, Mme Coulter, M. Debord, M. Hmani, Mme Kasmi, Mme Ngimbous Batjôm et M. Tayeb.

147. Classement dans le domaine public de voies propriétés de la Ville

M. le Maire. Nous passons au 147. C'est Raphaël Adam qui rapporte.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Là, il s'agit de parcelles qui étaient jusque-là encore cadastrées, donc appartenant au patrimoine foncier de la ville, qui étaient ouvertes à la circulation générale et qui n'avaient pas fait l'objet d'un acte administratif de classement dans le domaine communal. Il vous est donc demandé de régulariser cette situation et de mettre ainsi à jour le plan cadastral de la commune. En application de l'article 141-3 du Code de la voirie routière, il est possible de procéder par simple délibération à l'intégration dans le domaine public communal de ces voies lorsqu'elles répondent aux caractéristiques suivantes :

- il s'agit de propriétés communales ;
- elles sont ouvertes à la circulation du public ;
- le classement n'entraîne pas d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Il n'est pas nécessaire, dans ce cas, de passer par une enquête publique préalable au classement.

Il vous est donc demandé d'accepter le classement de l'ensemble de ces parcelles, qui sont listées dans la délibération jointe.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Genthon, Mme Rezzag Bara, Mme Bedin et Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault).

148. Acquisition par la Ville d'une emprise située au 2/4 rue des Venêts

M. le Maire. Nous passons au 148. Raphaël.

M. Raphaël ADAM. Il s'agit là encore d'une régularisation suite à des travaux de voirie qui avaient été effectués voilà déjà plusieurs années au croisement de la rue des Venêts. Ils représentent une surface de 82 m² qui n'avait pas été incorporée dans le domaine public communal. Nous avons fait une proposition à la copropriété qui se trouve 2/4 rue des Venêts, sur un accord à hauteur de 200 euros du m², approuvé par la copropriété, pour un montant qui représente 16 400 euros.

Il vous est donc demandé de valider l'achat de ce bien afin de régulariser cette parcelle de domaine public au regard de cette copropriété. Merci.

M. le Maire. Une petite parcelle. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, M. Denois, M. Diaby et M. Hmani.

M. Hmani quitte la salle du Bar foyer de la salle des Congrès

149. Approbation du protocole de cession des parts de Pold de Nanterre Coop Habitat à la ville de Nanterre et approbation de la prise de participation de la Semna

M. le Maire. Nous passons au 149. C'est Samia Kasmi qui rapporte.

Mme Samia KASMI. Monsieur le Maire, chers collègues. Nous voilà à la fin d'un processus commencé depuis un certain temps et qui nous a été imposé par la loi Élan du 23 novembre 2018. Je tiens déjà à remercier les services pour l'excellent rapport. Point par point, étape par étape, tout est détaillé. C'est un travail acharné et méticuleux qui a commencé sous l'impulsion de la Ville mais également de l'ancienne Présidente de l'OPHLM Marie-Claude Garel, et continué et terminé par mon collègue Hassan Hmani, que je salue. Nous avons mené à bien ce travail de longue haleine avec pour objectif que la Ville de Nanterre continue à exercer la gouvernance et l'animation de son outil, dédié au logement, et plus particulièrement au logement social et à l'accession sociale, compte tenu des forts enjeux liés aux opérations de renouvellement urbain et à la mixité sociale nécessaire sur son territoire.

Il vous est demandé, dans cette délibération, en premier lieu :

- de prendre acte de l'opération de fusion par absorption de l'OPH de Nanterre par la SCIC HLM Nanterre Habitat, dont vous avez entendu parler puisque nous sommes revenus plusieurs fois dessus ;
- d'approuver le protocole de cession de la totalité des parts de l'EPT à la Ville et à la Semna ;
- d'autoriser la Semna à acquérir ces parts.

Je vous remercie.

M. le Maire. Monsieur Oubuih, vous avez la parole.

M. Adam OUBUIH. La Ville souhaite donc garder la maîtrise de son outil, dédié à l'habitat, notamment social. Nous comprenons donc que cette mesure, qui constitue un contournement de la loi Élan, disons-le, vise à s'allier avec Gennevilliers et Colombes plutôt que d'entamer une réflexion cohérente en lien avec les communes de l'établissement public Ouest La Défense. En d'autres termes, un schéma de regroupement par couleur politique est favorisé en lieu et place d'une logique de territoire. Ce choix interpelle d'autant plus que la politique d'attribution des logements et la politique de peuplement sont de la compétence des Communautés de communes et joue donc au niveau de l'établissement public Ouest La Défense. Dès lors, si nous ne mettons pas en commun les outils de gestion locative, comment mettre en commun la mixité sociale ? Dans ce cas, pourquoi ne pas pousser la logique jusqu'au bout et demander le rattachement de Nanterre à l'établissement public Boucle Nord de Seine et pas à Pold, pour être cohérent ? Cela éviterait d'avoir des débats infinis sur les problèmes de péréquation avec Neuilly, que vous ne cessez de dénoncer. En un mot, pourquoi Nanterre construit-elle de nouveau un outil sans lien ni cohérence avec ce que font les communes de Pold ? Je vous remercie.

M. le Maire. Nous n'allons pas reprendre tout le débat. Sans doute ne le savez-vous pas, mais l'ensemble des communes de Rueil jusqu'à Gennevilliers avaient demandé d'être dans le même territoire, considérant que toutes ces communes constituaient le vrai pôle de La Défense. Malheureusement, le gouvernement n'a pas suivi et deux territoires ont été créés. Cela, pour vous donner un élément d'histoire.

Après, je pense que vous n'êtes pas sans savoir quels sont les trois autres OPHLM du territoire de Pold. Ils ont eux-mêmes concédé qu'ils n'avaient pas envie d'être avec nous. D'ailleurs, le ministre lui-même, M. de Normandie, que j'étais allé voir, a convenu que vouloir mettre dans un même office les villes de Nanterre, de Levallois, de Puteaux et de Courbevoie ne pouvait pas être efficace, puisqu'une ville a envie de continuer à développer le logement social, deux villes (Levallois et Courbevoie) vont être pénalisées au plan financier parce qu'elles ne sont pas à 25 %, et la dernière (Puteaux) fait tout ce qu'elle peut, depuis 20 ans, pour passer sous les 30 % de logements sociaux – c'est ce qui va se passer avec la réalisation de l'aménagement des Bergères. Il était donc impossible de faire cela.

Je veux bien faire un jour un débat avec vous sur la question des politiques de peuplement, mais les députés ne peuvent pas voter à l'Assemblée nationale des lois qui prévoient justement de réserver le logement social aux personnes les plus démunies, puis penser qu'il existe des politiques de peuplement. Je vous ferai d'ailleurs remarquer que, dans l'histoire, le nom du logement a changé. Avant, il s'agissait d'habitations à loyer modéré, qui s'adressaient à l'ensemble du monde du travail. Comme par hasard, nous sommes passés au vocable de logement social, qui ne veut pas dire tout à fait la même chose. Effectivement, s'il existe aujourd'hui des difficultés pour avoir des peuplements équilibrés, sur le plan social, dans les immeubles HLM, vous devriez reprendre toutes les lois qu'ont votées les personnes proches de vous, ou en tout cas avec lesquelles vous vous sentez une filiation, depuis Raymond Barre, qui ont systématiquement démolé la manière dont le mouvement HLM s'était construit. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui à Nanterre est la même chose que ce à quoi nous assistons dans toutes les villes où ce logement, qui était conçu pour être celui de l'ensemble du monde du travail, ne joue plus cette fonction. Cela oblige d'ailleurs à imaginer des logements intermédiaires pour essayer de loger une partie de ces habitants. Forcément, cela fait bouger les politiques des villes. Maintenant, pour arriver à avoir de la mixité des populations, il faut de la mixité des produits de logement – ce n'est pas tout à fait la même chose –, ce que nous essayons de faire. D'ailleurs, vous devriez là aussi regarder : Nanterre est sans doute la ville en France qui a construit le plus de logements sociaux dans des immeubles en accession à la propriété. C'est même la ville qui a construit le plus d'immeubles dans lesquels non seulement la mixité est un escalier, mais elle est même à l'intérieur de l'immeuble, puisque 7 immeubles de Nanterre sont constitués de logements en accession à la propriété dont une partie est du logement social, sans que vous sachiez où ils sont puisqu'ils sont mélangés un peu partout. Le dernier vient d'être livré à côté de l'ancien central téléphonique, sur le boulevard Mansart, dans le quartier Marcelin Berthelot.

Sur ce, je vous propose de voter, mais je suis prêt à un débat avec vous si vous voulez.

J'ai oublié de dire que certains ne peuvent pas voter. Il faut recommencer. Vous voyez, M. Oubuih m'a troublé. Ne peuvent donc pas voter ceux qui siègent à la Semna, c'est-à-dire Patrick Jarry, Raphaël Adam, Julien Sage, Abdelkader Selmet, Caroline Cor, Rachid Tayeb, Éric Solas, Nadine Ali, Christophe Ribault, Ousman Diaby et Hassan Hmani qui siège quant à lui à la SCIC. Les autres peuvent voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : le groupe « Nous sommes Nanterre » ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, M. Abdelouahed, M. Adam, Mme Ali, Mme Cor, M. Diaby, M. Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux), M. Hmani, Mme Rezzag Bara, M. Sage (pouvoir à M. Martin),

M. Selmet, M. Solas, M. Tayeb, Mme Bedin, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin) et M. Ribault.

150. Approbation de la convention de mise à disposition de service de gestion administrative du personnel de la ville de Nanterre au profit de Nanterre Coop Habitat

M. le Maire. Nous passons ensuite au 150, et c'est Rachel Kashema qui rapporte.

Mme Rachel KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Concernant la fusion de l'OPHLM de Nanterre et la SCIC Nanterre Coop Habitat, prévue au 1^{er} janvier prochain, la ville de Nanterre, fidèle à sa politique de maintien de l'emploi autant que faire se peut doit signer une convention de mise à disposition des fonctionnaires issus de l'OPH. Ces derniers seront, dans un premier temps, rattachés à la collectivité à partir du 1^{er} janvier, afin d'être de nouveau détachés auprès de Nanterre Coop Habitat pour y poursuivre leurs missions. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans et permettra, entre autres, de fixer les modalités de gestion de carrière du personnel issu de l'OPH, ainsi que la prise en charge des frais de gestion par Nanterre Coop Habitat.

Il vous est donc proposé d'approuver cette mise à disposition en autorisant M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte afférent. Merci.

M. le Maire. Les élus suivants ne peuvent pas voter : Patrick Jarry et Hassan Hmani, qui sont à la SCIC. Les autres peuvent voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, M. Abdelouahed, Mme Ali, Mme Champenois, Mme Courtaux, M. Diaby, M. Gauché-Cazalis, M. Hmani, Mme Bedin et M. Guillemaud.

M. Hmani rejoint la salle du Bar foyer de la salle des Congrès

151. Modification du tableau des postes

M. le Maire. Nous passons au rapport 151. Toujours Rachel Kashema.

Mme Rachel KASHEMA. Comme à chaque conseil municipal, il s'agit d'une modification du tableau des postes. Celle-ci est en lien avec des besoins de la DPSR, des besoins de la Direction de la jeunesse, la mise en jour des besoins d'heures d'enseignement artistique pour l'année scolaire en cours en ce qui concerne le conservatoire et la Direction du développement culturel. Il a été décidé de créer deux postes à la DPSR, un poste de responsable SIJ (Structure information jeunesse) à la Direction de la jeunesse, un poste à temps partiel d'assistant enseignement artistique à la DDC. Suite à ces créations et ces réajustements, il a été décidé de supprimer quatre postes à la DPSR (un poste de coordonnateur d'approvisionnement, un assistant qualité et deux agents territoriaux), un poste d'animateur, un poste d'assistant enseignement.

Nous vous proposons donc de valider ces modifications du tableau des postes. Merci.

M. le Maire. Nous allons passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, Mme Cor, Mme Coulter, M. Debord, M. Diaby, M. Gauché-Cazalis, M. Hingant, M. Hmani, Mme Lamora, M. Martin, Mme Meteyer, Mme Ngimbous Batjôm, Mme Penture, M. Sage (pouvoir à M. Martin), M. Solas et le groupe « Nous sommes Nanterre ».

152. Fixation du taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant du premier degré pour le compte et à la demande de la Collectivité

M. le Maire. Nous passons au 152. Madame Kashema.

Mme Rachel KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire. Vous savez que la Ville a recours au personnel enseignant de l'Éducation nationale pour assurer certains temps d'activité périscolaire. Ces temps sont principalement la gestion des pauses déjeuner, les temps d'étude dirigée et les temps d'accueil des enfants, notamment pour les écoles maternelles.

Une délibération, votée le 15 octobre 2019, avait déjà fixé un taux de rémunération des heures supplémentaires, mais, compte tenu de la forte mobilisation des directeurs d'école, il est proposé de réévaluer ce nombre d'heures supplémentaires et de changer leur rémunération à partir du 1^{er} janvier 2021. Vous avez le détail du nombre d'heures dans un tableau.

La dépense correspondante sera bien entendu imputée sur des crédits ouverts à cet effet au budget 2021. La délibération de ce jour abrogera évidemment celle du 15 octobre 2019. Je vous propose de voter pour.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed et Mme Lamora.

153. Convention de mise à disposition de service de gestion administrative du personnel de la ville de Nanterre auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'année 2021

M. le Maire. Nous passons au 153. Toujours Rachel Kashema qui rapporte.

Mme Rachel KASHEMA. Comme chaque année, la gestion des carrières et des agents du Pold est confiée à la ville. Depuis le 1^{er} janvier 2018, une convention nous lie et autorise M. le Maire à mettre à disposition les services de la ville. Pour l'année 2021, il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention de mise à disposition. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, Mme Champenois, M. Denois, Mme Magnon, Mme Ngimbous Batjôm, Mme Bedin, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin) et M. Ribault.

154. Convention de partenariat avec le Comité d'action sociale et culturelle du personnel (CASC) pour l'année 2021

M. le Maire. Le 154 est retiré de l'ordre du jour puisque le comité technique n'a pu se tenir faute de quorum.

155. Rapport de la Commission communale pour l'accessibilité

M. le Maire. Nous passons au 155. C'est Caroline Cor qui remplace, en l'absence de Mérième Faked.

Mme Caroline COR. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du rapport qui a été présenté devant la commission communale pour l'accessibilité qui s'est réunie le 7 octobre dernier. Ce rapport est exigé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Cette loi pose le socle de ce que doivent respecter les communes pour l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite sur tout leur parcours de vie quotidienne, de leur logement jusqu'aux établissements recevant du public.

C'est la première fois que je prenais connaissance du rapport 2018-2019 présenté à la commission, mais j'imagine que c'est tous les ans la même chose. Il est rédigé par les services de la ville, et notamment la mission handicap, qui relève de la Direction de l'action sociale. C'est un rapport très complet, très détaillé, qui passe au scanner tous les aspects de la vie municipale vue du point de vue des personnes handicapées ou à mobilité réduite, suivant quatre domaines :

- le cadre bâti, c'est-à-dire les obligations de mise en accessibilité pour les établissements recevant du

- public (ERP) ou les installations ouvertes au public ;
- la voirie et les espaces publics ;
- le logement ;
- le transport, qui n'est pas vraiment de la compétence de la ville. C'est, pour ce qui nous concerne, de la compétence du Syndicat des transports d'Île-de-France. Je ne vais pas trop en parler ici, mais je vous invite à lire le rapport, qui est assez détaillé, sur tout ce qui a été réalisé sur les lignes de bus qui traversent Nanterre et les trois stations de RER.

Le programme de mise en accessibilité est fixé par les propriétaires des ERP, qui doivent fixer un agenda d'accessibilité programmée (Adap). Les Adap qui doivent être respectés ont été validés par les services préfectoraux en novembre 2016. Depuis, la Nanterre a livré de nouveaux ERP, notamment l'école Miriam-Makeba, et 21 ERP sont inscrits au programme de la seconde période de l'Adap, jusqu'en 2021.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics est une priorité de la ville depuis plusieurs années, mais nous allons entrer dans une période d'instruction, de passage au peigne fin de chaque mètre de voie pour faire un état des lieux et un bilan des travaux à réaliser. Cela ne se fait pas tout simplement. Il ne suffit pas de déambuler dans les rues pour établir ce plan de mise en accessibilité. Cela demande l'intervention de plusieurs partenaires qui ont cette expertise, et notamment des chercheurs. Cette convention, qui donne lieu au plan de mise en accessibilité de la voirie, a donc été signée avec l'université de La Rochelle, le CNRS, une entreprise de produits et services pour les aveugles et malvoyants (Ceciaa) et un bureau d'études et de conseils dans l'accessibilité (AxeSIG).

La mise en œuvre de ce plan a été freinée par la crise sanitaire. Depuis octobre et jusqu'en mars, la première phase va être mise en place, qui est une phase d'identification des enjeux et d'enquête auprès des usagers. Ce plan va ensuite être mis en œuvre jusqu'en juin 2022. Nous entrons donc vraiment dans une phase de réflexion et un plan de bataille pour que chaque rue de la ville soit réellement accessible aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite.

Troisième aspect, sur le logement. La ville poursuit un recensement de l'accessibilité des halls d'immeubles (1 073 recensés) et engage un travail de recensement des logements adaptés afin de permettre notamment la mise en adéquation entre l'offre existante et la demande. Là aussi, je vous invite à lire ce rapport très détaillé sur toutes les problématiques d'adaptation des logements à chaque type de handicap. Je profite de l'occasion pour rendre à nouveau hommage à la mission handicap, qui engage et suit ce travail de fourmi.

L'orientation principale pour 2021 est justement un groupe de travail pour l'adaptation des logements aux personnes âgées et aux personnes handicapées, et surtout pour permettre une meilleure lisibilité des circuits de demande et de financement pour l'adaptation de ces logements.

Je ne reviens pas sur le transport, qui constitue le quatrième aspect.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport de la commission communale pour l'accessibilité. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose donc de prendre acte.

L'ensemble des élus prennent acte du rapport.

156. Accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire – Convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

M. le Maire. Je passe au rapport 156. C'est Stéphanie Lamora qui rapporte.

Mme Stéphanie LAMORA. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération concerne une convention avec la Caf des Hauts-de-Seine au sujet d'une subvention au profit de la ville, d'un montant de 40 000 euros pour l'année 2020. Effectivement, les Directions de l'action éducative et de la jeunesse ont répondu, en 2020, à un appel à projets de la Caf, comme tous les ans depuis 2016. Dans le cadre de cet appel à projets, il est question de soutenir financièrement les collectivités qui s'engagent à assurer un accueil qualitatif pour les enfants porteurs de handicap et à accompagner les familles dans les décisions d'orientation concernant leur enfant, et qui développent également un travail en réseau entre centre d'accueil spécialisé et les structures d'accueil dites « de milieu ordinaire ».

Au terme de cette délibération, il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat et de financement pour l'année 2020 proposée par la Caf, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Champenois, Mme Courtaux, M. Debord, M. Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux), Mme Kasmi, M. Martin, M. Pinto Martins, M. Sage (pouvoir à M. Martin), M. Solas, Mme Bedin, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin) et M. Ribault.

157. Convention pluriannuelle avec l'association Mosaic concernant le fonctionnement de la halte-accueil Kidibouts de 20 places pour la période 2021-2023

M. le Maire. Nous passons au rapport 157. Stéphanie Lamora.

Mme Stéphanie LAMORA. Il s'agit de la halte-accueil Kidibouts, qui se trouve au Petit Nanterre et qui comporte 20 places gérées par l'association Mosaic. La ville de Nanterre assure le soutien financier au fonctionnement de la structure.

Il vous est proposé d'approuver la convention pluriannuelle 2021-2023, qui figure dans votre dossier et qui correspond à un financement au fonctionnement de cette halte-accueil à hauteur de 92 000 euros par an, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Cor, M. Gauché-Cazalis, M. Martin, M. Sage (pouvoir à M. Martin), M. Solas, Mme Bedin et Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin).

158. Écoles communales. Ajustement du périmètre du secteur scolaire de l'école Makeba

M. le Maire. Je vous propose de passer aux 158. C'est Jean-Pierre Bellier qui rapporte.

M. Jean-Pierre BELLIER. Merci, Monsieur le maire. Chers collègues. Il s'agit d'un ajustement technique lié à la création d'un nouvel équipement dans le secteur Mansart-Chéreau, qui nécessite de redéfinir le périmètre du recrutement de l'école Makeba.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Champenois, Mme Coulter, M. Desmoulins, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), M. Gauché-Cazalis et M. Hmani, Mme Kashema.

159. Crise sanitaire liée au Covid-19 : signature des conventions de subventionnement relatives au « plan Vacances apprenantes » avec l'État

M. le Maire. Nous passons au 159. Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Chers collègues, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer deux conventions avec l'État, liées au complément de financement apporté sur la demande du ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du dispositif « Vacances apprenantes » pendant l'été. C'est une double convention (une sur les colos apprenantes et l'autre sur les accueils de loisirs sans hébergement), pour un montant de 365 600 euros pour l'une et 93 100 euros pour l'autre.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Courtaux, Mme Kasmi, M. Rezzag Bara, M. Solas et Mme Maufrais

(pouvoir à M. Ribault).

160. Attribution et versement d'une subvention à l'association Espoirs pour la création d'une école maternelle dans la ville de Guediawaye au Sénégal

M. le Maire. Nous passons au 160. C'est Hassan Hmani qui rapporte.

M. Hassan HMANI. Merci, Monsieur le maire. Chers collègues. L'association Espoirs, reconnue d'intérêt général, a pour objectif d'apporter un support humain, technique et financier aux organisations sénégalaises œuvrant pour un développement humain, industriel et environnemental durable au Sénégal. Elle cible en priorité les enfants et les personnes les plus démunies. Elle a participé et elle porte et a porté plusieurs projets dans le cadre de son objet associatif, essentiellement dans la banlieue de Dakar. Il s'agit aujourd'hui de l'aider à la réalisation d'un projet dans la région de Pikine, ville partenaire de Nanterre. Je propose de lui attribuer une subvention de 2 000 euros afin de l'aider dans la réalisation de ce projet.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prend pas part au vote : M. Denois.

161. Centre dramatique national Nanterre Amandiers – Approbation de la convention de subventionnement conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

M. le Maire. Nous passons au 161. Lucie Champenois.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Merci, Monsieur le Maire. Juste un mot avant de revenir sur cette délibération. Chaque élu a trouvé le livre *Les Deux Jardiniers* sur sa table, à l'entrée de ce conseil, sur lequel nous avons voté une délibération à un précédent conseil municipal. C'est le résultat de ce travail, puisque c'est le livre qui a été cette année offert aux maternelles et aux enfants hospitalisés à l'hôpital de Garches. Nous sommes heureux de vous le présenter. Il est très intéressant, sur les questions d'écologie et de vivre-ensemble. Il faudrait pousser un peu la métaphore pour voir, dans l'hibernation de l'ours, un petit confinement dont il sort grandi. Je vous laisserai lire tout cela.

La délibération concernant la convention de subventionnement conclue entre la ville et le théâtre des Amandiers a bien lieu dans le cadre du soutien de la ville à son centre dramatique national, et à l'aube de l'accueil d'un nouveau directeur pour le 1^{er} janvier. Je vous propose donc d'approuver la convention de subventionnement qui sera conclue pour une durée de quatre ans. Elle comprend deux points : mise à disposition des locaux du théâtre et un partenariat associé à une subvention.

La nouvelle convention a pour particularité de couvrir une période de travaux qui s'engage et sur lesquels nous reviendrons. Elle porte le même montant annuel qu'auparavant, c'est-à-dire près de 822 000 euros/an.

Je vous propose donc d'approuver cette convention de subventionnement et d'autoriser le maire à signer cette convention et tout document qui s'y rapporte.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Allal, Mme Cor, M. Desmoulins, M. Jathières, M. Selmet.

162. Convention tripartite entre la ville de Nanterre, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine et le centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'ateliers de guitare en direction des personnes majeures

M. le Maire. Nous passons au 162. Lucie Champenois.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Dans la continuité de la démarche de diffusion de la culture et de ses pratiques, entamée voilà plusieurs années en proposant des ateliers de guitare à ce qui est devenu – et je remercie M. Drouche de l'avoir signalé – le centre de détention des Hauts-de-Seine et non plus la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, puisqu'il comporte maintenant un centre d'accueil de semi-liberté, il s'agit de poursuivre les ateliers de guitare au bénéfice des personnes majeures placées sous main de justice. C'est à la fois le projet de rendre la culture accessible à tous, où que chacun se trouve, mais aussi de lutter contre les effets désocialisantes de l'incarcération qui se traduit dans ce projet.

Je vous propose donc d'approuver cette convention pour des ateliers qui se dérouleront entre le mois de janvier et de juin prochain, et d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

M. le Maire. Merci. Je vous propose donc de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Desmoulins, M. Gauché-Cazalis, M. Pinto Martins, M. Ribault et M. Drouche.

163. Bilan d'activité 2019 du contrat nanterrien de réussite

M. le Maire. Nous passons au 163. Ce bilan est peut-être un peu tardif.

Mme Patricia PENTURE. Oui. Merci, Monsieur le Maire. Compte tenu de cette année particulière en raison des élections et de la crise sanitaire, je ne vous présente que maintenant le bilan du contrat nanterrien de réussite. Bien évidemment, je vous présenterai plutôt le bilan 2020 l'année prochaine.

Depuis 2015, la municipalité accompagne individuellement les jeunes dans leur projet par le biais du contrat nanterrien de réussite (CNR). Cet engagement offre aux jeunes un soutien à l'insertion professionnelle, une aide aux démarches, la possibilité de créer un réseau nanterrien de solidarité, d'emploi et de valoriser les parcours de nos jeunes. Ce sont les ambitions pour les années à venir. Le fonctionnement multi-axial mis en place permet d'aborder les projets des jeunes dans leur globalité : social, insertion, emploi, etc.

Dans un contexte sanitaire particulier, le dispositif mis en place à toute son importance. En effet, la crise révèle un impact sur les jeunes, avec une hausse de décrocheurs scolaires. Ceci s'explique par les cours en visioconférence, le contexte social, qui ne doit pas être évident et qui laisse place à l'incapacité, pour les jeunes, d'étudier dans les meilleures conditions.

Avec le contrat nanterrien de réussite, la volonté de la ville de soutenir financièrement sa jeunesse est affirmée, bien que le soutien financier n'intervienne qu'en finalité de tout un accompagnement réalisé avec différents acteurs : la Mef, le Département, la Région, par exemple. L'année dernière, c'est 70 dossiers qui ont été validés et accompagnés par le CNR, soit quasiment la totalité des dossiers déposés :

- 47 % des jeunes ayant bénéficié du CNR en 2019 ont entre 18 et 20 ans (+24 %). Contrairement à l'année précédente, où la part des 21-24 a été largement majoritaire, ce sont principalement des jeunes bacheliers ou des étudiants.
- Le public féminin est un peu moins représenté en 2019 (43 % contre 57 %), tandis que l'année précédente, il était à la même hauteur que le public masculin.
- 44 % des projets concernent la poursuite d'études supérieures, soit 9 % de plus l'année précédente.
- 16 % d'entre eux concernent le financement de stages à l'étranger, nécessaires dans le cadre des études supérieures. Ceci s'explique par les difficultés rencontrées par les jeunes qui n'ont pas obtenu l'orientation souhaitée dans le cadre de la procédure Parcoursup au sein d'écoles publiques et non pas d'autre choix que de s'orienter vers un parcours similaire en établissement privé. Le CNR répond ainsi à une véritable difficulté financière pour ces jeunes à s'inscrire dans la poursuite d'études supérieures.
- 46 % des aides financières accordées concernent l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi et à la formation.
- 6 % des dossiers présentés ont concerné l'aide au départ pour des projets humanitaires. Le nombre de projets présentés dans ce cadre reste important, comme les années précédentes. Les jeunes viennent tous les quartiers de Nanterre, de manière assez équilibrée par rapport au découpage de la ville.
- 52 % de jeunes sont issus des quartiers politiques de la ville.

Le budget 2019 a été consommé à hauteur de 98,7% contre 86 % en 2018. L'aide moyenne du CNR est de

1 593 euros par projet (+137 euros en moyenne par rapport à 2018), et pour un montant maximal possible de 4 000 euros.

Je rappelle que tous les jeunes qui ont été aidés financièrement ont réalisé une contrepartie sous forme de bénévolat auprès d'associations ou pour la soirée des jeunes diplômés ou pour d'autres initiatives municipales de ce type.

2019 a également connu la mise en place de la structure d'information jeunesse située rue Maurice Thorez, à côté du cinéma Les Lumières. Elle fonctionne comme un guichet unique centralisé pour l'information et l'orientation des jeunes. Cette SIJ complète le dispositif d'aide aux projets des jeunes de 16 à 29 ans. Je vous remercie.

M. le Maire. Nous prenons acte.

L'ensemble des élus est informé du bilan d'activité.

164. Rapport d'activité du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep) pour l'année 2019

M. le Maire. Rapport 164. Hassan Hmani.

M. Hassan HMANI. Merci, Monsieur le maire. Il s'agit effectivement de prendre acte du rapport de l'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, qui compte aujourd'hui 105 collectivités adhérentes. Ce rapport de 2019 a pour spécificité de paraître en pleine crise sanitaire. Il met l'accent sur l'importance du secteur funéraire dans la chaîne sanitaire. Il faut savoir que 25 000 Franciliens sont décédés entre le 2 mars et le 3 mai 2020, contre 12 800 en 2019, soit une hausse de 88 %. La Seine-Saint-Denis est le département qui enregistre le plus fort excédent (+ 222 %), suivi des Hauts-de-Seine (+101 %). Le nombre annuel de décès a atteint 700 personnes par jour, quand la moyenne habituelle est autour de 200 personnes par jour. En 2019, ce sont 612 000 personnes qui sont décédées en France, soit 2 000 personnes de plus qu'en 2018. L'Île-de-France a connu 76 300 décès.

Pour nos collègues nouveaux élus ou nouvelles élues, je rappellerai peut-être que les compétences essentielles de ce syndicat se résument à trois :

- La compétence historique, il s'agit du service extérieur des pompes funèbres. Dans ce cadre, le Sifurep avait signé un contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres. À ce titre, les familles, c'est-à-dire les Nanterriens comme les familles des autres villes adhérentes, bénéficient d'un engagement contractuel pour un service d'obsèques complet pour un tarif de 1 934 euros TTC l'inhumation et 1 541 euros TTC la crémation.
- La compétence crématorium et chambre funéraire, dont celle de Nanterre fait partie aussi.
- La compétence des cimetières. Dans ce cadre, le Sifurep gère quelques cimetières en Île-de-France.

Nous pouvons bien évidemment rajouter à cela la centrale d'achat dont Nanterre bénéficie aussi, ainsi qu'un accompagnement juridique. Pour plus d'information, je vous suggère d'aller sur le site du Sifurep (www.sifurep.com), qui vous donnera l'ensemble des éléments qui pourront vous éclairer sur toutes les activités de notre syndicat durant l'année 2019.

L'ensemble des élus prennent acte du rapport.

165. Installation de brumisateurs dans l'espace public – Convention de subventionnement avec la Région Île-de-France

M. le Maire. Rapport 165. Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. Merci, Monsieur le maire. Nous n'installons pas 165 brumisateurs, heureusement. Comme vous le savez, la ville de Nanterre, depuis son plan climat 2014, a mis en œuvre une palette d'actions pour garantir le confort thermique des habitants, que ce soit sur l'espace public – en témoigne la récente étude sur les îlots de chaleur urbains – dans les logements ainsi que dans les équipements municipaux – en témoigne le trophée pour la rénovation énergétique, reçu voilà quelques semaines. Dans cette palette d'actions figure notamment la mise en place de brumisateurs. À ce titre, nous avons installé, à l'été 2020, 4 nouveaux brumisateurs dans quatre quartiers : le Parc Sud, le Petit Nanterre, le Chemin de l'Île et le quartier du Plateau Mont-Valérien. Nous avons candidaté à une subvention de la région Île-de-France, qui représente 50 % du coût total hors taxes des travaux éligibles, soit 33 393 euros. Nous vous demandons donc de valider cette convention

de subvention. Merci beaucoup.

J'en profite pour signaler que les brumisateurs sont beaucoup moins consommateurs d'eau que si nous avions tapé dans des bornes à incendie.

M. le Maire. Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le maire, chers collègues. Comme ce soir nous assistons à une envolée de remerciements et de compliments et je pèse mes mots. Je vais en profiter pour remercier Mme Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France, qui va généreusement nous permettre d'avoir des brumisateurs, étant donné qu'elle nous a déjà permis d'avoir des masques. Si elle n'avait pas été là, avec toute son équipe de la Région, je pense que notre situation aurait été encore plus critiquable et critique. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Allal, Mme Meteyer, Mme Rezzag Bara, M. Tayeb, Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault) et M. Ribault.

166. Incendie du gymnase Langevin – Protocole d'accord transactionnel avec la SMACL

M. le Maire. Nous passons au 166. C'est Servane Courtaux qui rapporte.

Mme Servane COURTAUX. Je laisse le temps à mes collègues de voter.

Comme vous le savez, le gymnase Langevin a été ravagé par un incendie la nuit du 13 au 14 juillet 2020. Au dernier conseil municipal, je vous avais expliqué qu'une partie des coûts allait être prise en charge par notre assurance. L'expertise qui a été faite par SMACL Assurances a chiffré une indemnisation à hauteur de 2 230 472 euros.

Nous proposons donc de clôturer le dossier sur ce montant. Merci.

M. le Maire. Monsieur Drouche. Qui allez-vous remercier, cette fois-ci ?

M. Éric DROUCHE. À la lecture du document, nous constatons que nous allons avoir un remboursement de 2 millions d'euros pour l'incendie relatif au gymnase. Lors du précédent conseil municipal, vous nous avez fait état d'un projet de rénovation à hauteur de 6 millions et des brouettes. La commune va donc devoir payer 4 millions de différence. N'étant pas expert en construction de gymnase, je me suis donc penché sur divers programmes immobiliers dans toutes les régions de France. J'y suis allé gaiement j'ai fait ma petite analyse. Je me suis rendu compte que le coût des gymnases construits actuellement commençait à 1 million d'euros jusqu'à trois ou 4 millions d'euros. Quand je vois 6 millions et quelques pour la rénovation du gymnase, je me demande en quoi va être fait ce gymnase. Y aura-t-il des métaux précieux ? Des galeries d'artistes ? Qu'est-ce qui justifie ce prix exorbitant ? Je vous remercie.

M. le Maire. Pour le coup, vous ne voulez donc pas féliciter les services techniques de la ville de Nanterre, qui ont évalué ce montant. Évidemment, la ville de Nanterre fera un appel d'offres puisque, comme dans toute ville, il n'existe pas de construction sans appel d'offres. Nous verrons si nous sommes à 4 millions d'euros, et si c'est le cas nous serons contents. Cela ne présente pas de souci.

Sur ce, je vous propose de passer au vote, sauf Didier Debord, qui ne vote pas.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, M. Debord, Mme Penture, Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault) et M. Ribault.

167. Contrat de performance énergétique passé sous la forme d'un contrat de partenariat pour l'amélioration des performances environnementales du Palais des sports Maurice Thorez et du gymnase Paul-Vaillant-Couturier – Rapport annuel pour l'année 2019

M. le Maire. Nous passons au 167. Servane Courtaux nous dit un mot de ce rapport annuel pour l'année 2019.

Mme Servane COURTAUX. Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas m'étendre et vous relire tout le rapport. Je soulignerai juste quelques points saillants. Comme vous le savez, depuis l'année 2015, la ville de Nanterre a souvent confié à la société Cofely, désormais Engie-Cofely, un contrat de performance énergétique d'une durée de 16 ans sur le palais des sports et le gymnase Paul Vaillant Couturier, qui a pour objectif de réduire de 38 % la consommation annuelle d'énergie primaire des deux sites.

Ce rapport porte sur différents objectifs. Le premier est l'insertion et l'engagement envers les petites et moyennes entreprises et artisans. Nous voyons que cet objectif n'est pas réalisé sur l'année 2019, ou est en tout cas inférieur aux années précédentes. Cela est dû à la fin d'un contrat d'alternance et aux délais pour recruter un nouvel alternant, qui a fait que les heures réalisées auparavant en insertion sur un contrat d'alternance ont été déficitaires sur cette année.

Le rapport financier, j'attire simplement votre attention sur les 59 041 euros de pénalités infligées par la Ville sur la performance énergétique. J'y reviens tout de suite dans le compte rendu technique. Comme vous pouvez le voir dans le tableau qui est fourni, nous avons un bilan qui est certes meilleur que 2018 pour l'électricité, mais moins bon pour les émissions de gaz à effet de serre, du fait des deux équipements principaux que sont la pompe à chaleur et la centrale de traitement d'air du palais des sports. Sans vous faire un cours de thermodynamique, nous avons une pompe à chaleur qui va réchauffer de l'eau chaude à basse température, c'est-à-dire à 40 °C environ, laquelle vient ensuite passer dans la centrale de traitement d'air et va permettre de réchauffer l'air pompé à l'extérieur pour que celui-ci soit une température plus agréable à l'intérieur la halle du bassin. La pompe à chaleur a subi une panne et la centrale de traitement d'air a dû fonctionner sur une chaudière à gaz, ce qui explique les chiffres importants en gaz ainsi que le pic des émissions de gaz à effet de serre, sachant que la centrale de traitement d'air est de plus estimée sous-dimensionnée, ce qui fait l'objet d'un contentieux juridique entre Engie et le fabricant de cette centrale de traitement d'air.

La pompe à chaleur ayant été réparée cette année et la centrale de traitement d'air faisant actuellement l'objet d'un contentieux, nous espérons que les conséquences seront vertueuses pour nous, nous espérons pouvoir vous présenter en 2021 – et non en 2020, puisque, vous le savez, la fréquentation de l'équipement a baissé en 2020, du fait des consignes sanitaires – un rapport encore meilleur sur le contrat de performance énergétique.

J'en profite pour vous signifier qu'en 2019, la fréquentation avait également augmenté et était passée à 144 % sur cet équipement du palais des sports Maurice-Thorez, ce qui fait que nous avons eu une surconsommation par rapport aux années précédentes.

Voilà quelques éléments de compréhension sur le contrat de performance énergétique. Merci beaucoup.

L'ensemble des élus prennent connaissance du rapport annuel.

168. Délégation de service public concernant la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur desservant la Zac Centre Sainte-Geneviève – Rapport annuel 2019

M. le Maire. Rapport 168. Je rappelle que la Zac Centre Sainte-Geneviève est en partie avec récupération de chaleur dans les égouts.

Mme Servane COURTAUX. Effectivement. Encore une fois, un rapport technique et financier. Comme le disait Monsieur le maire, cette Zac est principalement chauffée par un système de récupération de chaleur issue des eaux usées. Nous avons une consommation réelle inférieure à ce qui était prévu dans l'avenant n° 2. C'est donc bien.

J'attire juste votre attention sur le résultat financier, et notamment la conclusion de la note. Ce résultat financier est pour la première fois positif, mais avec une interrogation à combler des déficits d'exploitation cumulés.

Derrière cela, il faut voir que sur certains lots, les contrats n'avaient pas encore été signés avec le fournisseur de chaud. En 2020, nous y sommes, les provisions ont été récupérées. Ce point de vigilance, signalé en 2017, 2018 et 2019, sera donc levé pour l'année 2020. Merci beaucoup.

M. le Maire. Nous prenons acte.

L'ensemble des élus prennent connaissance du rapport annuel.

169. Contrat de délégation du service public relatif à l'exploitation des marchés aux comestibles de Nanterre. Avenant n° 1 portant exonération partielle des redevances d'exploitation dues par le concessionnaire

M. le Maire. Nous passons au 169. C'est Rachid Tayeb qui rapporte.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le maire. À l'instar de ce que nous avons fait pour des commerçants sédentaires, à savoir l'exonération de la perception de la redevance due à l'espace public, nous avons été sollicités par les commerçants des marchés forains pour avoir une aide. Il s'agit de faire un avenant à la délégation de service public, marché que nous avons confié depuis maintenant cinq ans à la société EGS, afin que celle-ci ne répercute pas la perte d'exploitation due à la fermeture de nos marchés forains. Nous avons été sollicités pour une exonération partielle, à hauteur de 171 306 euros. Vous avez le détail. Il s'agit d'une aide aux commerçants suite à la perte de chiffre d'affaires due à la fermeture administrative des marchés aux dates que vous trouvez dans la délibération.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant ainsi que tous les actes afférents à l'exécution de ce dernier.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, M. Gauché-Cazalis, Mme Ngimbous Batjôm, M. Solas, Mme Bedin et Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin).

170. Mise en place d'une aide financière aux habitants pour l'achat de vélos pour l'année 2021

M. le Maire. Nous passons aux 170. C'est Alexandrine Mounier rapporte.

Mme Alexandrine MOUNIER. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. La nouvelle aide à l'achat de vélos que je vais vous présenter est le fruit d'un travail assidu depuis le premier confinement. Je voulais remercier les services pour le travail colossal qu'ils ont abattu pour pouvoir réaliser cette rénovation complète de l'aide à l'achat, ainsi que les deux élus associés, Caroline Cor et Thierry Denois, pour la concertation que nous avons menée..

Le déplacement à vélo est apparu, pendant les grèves et plus encore depuis le début de la pandémie, comme une solution évidente pour de nombreux salariés, professionnels libéraux et entrepreneurs, permettant une indépendance de trajet et d'horaires, une assurance de temps de parcours et une autoprotection grâce à la distanciation physique. Ces usagers ont aussi choisi la mobilité active comme une réponse directe de santé. En effet, par l'exercice physique régulier qu'il induit pendant le trajet quotidien, le vélo permet de lutter contre le fléau de la sédentarité qui gagne nos sociétés. Ces choix individuels ont également bénéficié au territoire en termes de santé publique, par les baisses d'émissions polluantes dans l'environnement local et, *in fine*, sur le climat global.

Au-delà de l'ensemble des bénéficiaires présentés, le vélo est un mode de transport économique car peu coûteux à l'usage. Cependant, il existe un : « oui... mais... ». Malgré le développement récent, par Île-de-France Mobilités, d'aides pour plusieurs types de cycles, l'achat représente un investissement global (vélo et équipements) qui n'est toujours pas accessible à tous. En effet, cette question de l'accessibilité à la mobilité cycliste se pose sous plusieurs angles, interdépendants, qui constituent une sorte de multipéine :

- en termes budgétaires, car un habitant ou un ménage aux revenus justes suffisants pour l'essentiel est en incapacité de financer l'acquisition et l'équipement d'un simple vélo mécanique neuf, car il n'est actuellement aidé par aucun dispositif ;

- en termes de logistique, car, lorsque vous habitez un logement social collectif dépourvu de locales adaptées, pouvoir ranger son vélo de façon sécurisée ne peut se réaliser à court terme avec un vélo pliant, qui est encore bien plus coûteux qu'un vélo mécanique;
- en termes culturels, car, au regard des freins financiers et logistiques, la pertinence de la mobilité vélo est devenue méconnue au fil des générations, alors qu'elle constituait le symbole de l'émancipation ouvrière lors des premiers congés annuels en France. Nous avons tous en mémoire ces photos des départs en congés avec des vélos, où les enfants mettaient tout leur barda dans des remorques. Tout cela est complètement effacé, et le vélo est devenu aujourd'hui un signe révélateur d'une certaine aisance financière ;
- en termes de genre, enfin, car pratiquer le vélo peut être jugé non conforme, trop dangereux ou non prioritaire pour une fille, pour une femme, ce qui insère l'accessibilité à la mobilité vélo au cœur des questions de sexisme et d'émancipation féminine.

Dans un contexte où la crise socio-économique va accroître la discrimination des citoyennes et des citoyens les plus en difficulté, il nous est donc apparu incontournable de placer l'aide à l'achat de vélos sous l'angle de la justice sociale afin de favoriser une mixité de la mobilité vélo dans les rues de notre ville, à l'image de la mixité sociale de ses habitants. Nous souhaitons également souligner l'effet lien social qu'une telle politique peut apporter, et que les offres de vélos en location courte ou moyenne durée ne peuvent en aucun cas générer. Être en capacité de choisir et d'acheter un vélo personnel neuf, équipé, sécurisé, c'est aussi un levier d'appartenance à une vie associative locale sur le thème du vélo, qui va de plus en plus se développer dans les années à venir. C'est la possibilité de faire société via le vélo, car celui-ci constitue un formidable outil de socialisation et d'insertion. C'est enfin l'ouverture sur de nouveaux métiers et services – nous ne le disons pas assez –, car il constitue globalement tout un foyer de développement d'offres locales, dans l'ESS ou pas, en passant de la livraison à vélo, à l'artisanat de proximité en vélo cargo, la réparation de vélos, que ce soient des ateliers associatifs ou participatifs, au sein de centres sociaux ou en service à domicile, l'animation de colos, l'activité vélo transgénérationnelle, des métiers du Bafa, du BP JEPS vélo : la mobilité cycliste est certes un véhicule, mais c'est aussi un formidable levier local, un potentiel tremplin pour l'ESS locale, pour créer des emplois locaux, pour des activités entrepreneuriales accessibles à nos jeunes Nanterriennes et Nanterriens.

Nous proposons donc de réorienter l'enveloppe financière et le temps passé des services de la ville, qui n'est pas du tout négligeable, sur cette aide à l'achat de vélos sur des dispositifs plus spécifiques. Cette réflexion nous amène à vous proposer :

- d'aider à l'achat d'un vélo classique sans assistance électrique mais avec ses accessoires de sécurité (cadenas, antivol, masque et casque) ;
- d'aider à l'achat d'un kit de conversion électrique d'un vélo mécanique ancien que le demandeur possède déjà pour le transformer en vélo à assistance électrique, sans pour autant en acheter un neuf ;
- de permettre l'obtention du bonus écologique national par le maintien d'une aide à l'achat de VAE pour les publics aux revenus inférieurs à 13 489 euros par part, ce qui leur permettra de cumuler l'aide de la ville de 200 euros, celle d'Île-de-France Mobilités à hauteur de 500 euros, et encore 200 euros supplémentaires de l'État.

Il est à noter que les nouveaux barèmes de référence ont été alignés sur ceux du CCAS. Cela a donc fait l'objet d'un travail approfondi pour gagner en cohérence. Un dispositif d'information, de sensibilisation et d'orientation sera mis en place avec le CCAS et les services de l'emploi et de la formation de notre ville, afin de faire passer cette information dans tous les lieux d'accueil public, notamment pour que les publics cibles soient réellement informés de cette nouvelle aide à l'achat de vélos. Je vous remercie.

M. le Maire. M. Ribault, vous avez la parole.

M. Christophe RIBAUT. Quitte à parler de vélos et de l'aide financière que la ville va sans nul doute, dans quelques instants, apporter aux Nanterriens – et nous en réjouissons –, une petite question sur les pistes cyclables provisoires. Nous avons vu l'aménagement de ces pistes cyclables provisoires apparaître depuis le début de la crise, notamment sur les axes majeurs de notre ville. Nous savons que le département a mis en place des compteurs pour analyser les changements induits par cet aménagement. Nous savons que les premiers résultats montrent, sans surprise et nous nous en réjouissons une nouvelle fois, que ce mode de circulation est de plus en plus plébiscité par les Nanterriens, et plus largement par les habitants des villes voisines. La question est donc de savoir si nous allons rendre ces pistes provisoires définitives, ce qui est discuté en ce moment avec les villes voisines, Île-de-France Mobilités et peut-être même l'État. Toutefois, Monsieur le maire, comme la police de la circulation est de votre ressort, pouvez-vous nous dire quel est le plan définitif de la ville sur ces pistes

cyclables et, plus largement, sur les mobilités douces ? Je vous remercie.

M. le Maire. Madame Cor, vous avez la parole.

Mme Caroline COR. Monsieur le maire, chers collègues. Que de chemin parcouru depuis l'année 2018, dans le soutien apporté au vélo ! En effet, lors du conseil municipal du 16 octobre 2018, il s'agissait d'adopter une délibération portant sur une subvention de 12 000 euros pour l'achat de vélos à assistance électrique. Mais au-delà du montant, multiplié par près de 10, ce qui nous réjouit le plus, c'est qu'il ne s'agit pas d'une simple subvention mais de mesures ciblées s'inscrivant dans un plan d'action volontariste, destiné à réhabiliter le vélo en tant que moyen de locomotion populaire, accessible à tous – là, je rejoins complètement Alexandrine.

Une minutieuse mise en complémentarité de l'aide avec celle de la Région nous permet de nous focaliser sur les vélos mécaniques et les kits de conversion électrique, accompagnés de leur kit de sécurité, et ainsi communiquer un message cohérent sur l'exigence de se doter d'un équipement complet avant de partir à l'aventure. Le choix d'un accompagnement financier spécifique pour les foyers dotés d'un quotient familial faible devrait contribuer à ce que les personnes qui se sentent les plus éloignées du vélo franchissent ce pas après avoir mesuré l'attractivité de ce moyen de déplacement, ainsi qu'Alexandrine l'a dit : indépendance dans le choix des trajets et des horaires, maîtrise des temps de déplacement, exercice physique bénéfique pour la santé et contribution à l'amélioration de la qualité de l'air. Pour certains – pourquoi pas ? – cela pourra même être le choix radical de passer de la voiture au vélo, après avoir fait le calcul du coût annuel d'une voiture, qui est en moyenne de 6 000 euros/an.

Mais, nous le savons, les freins à l'appropriation du vélo comme mode habituel de déplacement sont nombreux et difficiles à lever, d'autant plus qu'ils relèvent de comportements sociaux et culturels bien ancrés. Nous sommes conscients que ces freins ne seront pas levés par un coup de baguette magique, et que nous devons travailler en liaison avec les centres sociaux et culturels et le tissu associatif pour favoriser des déclics salutaires. La voiture est encore symbole d'accomplissement social. Le scooter ou la moto les plus bruyants possible marquent encore pour quelque temps, je le crains, la physionomie de notre ville et sont manifestement, plus ou moins consciemment, des instruments de parade de séduction.

Marcel Rufo a décrit le rite social de la promenade du soir, la *passeggiata*, sur les places des villes italiennes, promenade au cours de laquelle les garçons et les filles, les jeunes gens, déambulent et déploient leur séduction, sous le regard attentif mais discret des générations plus âgées. Qui sait ? La mesure que nous allons adopter pourra un jour se traduire par un nouveau rituel social de déambulation à vélo des jeunes filles et des jeunes hommes sur nos avenues. Ce sera là des signes que nous serons entrés définitivement dans l'ère des mobilités douces. D'ici là et à plus court terme, ainsi qu'Alexandrine l'a bien exposé et beaucoup mieux que moi, nous pouvons parier également que le développement de la pratique du vélo, commencée par cette aide ciblée, devrait être accompagné d'un développement de nouvelles filières, déjà apparues dans l'économie sociale et solidaire, avec notamment des ateliers de réparation participatifs, susceptibles d'être générateurs d'emplois. Je vous remercie.

Mme Alexandrine MOUNIER. Merci de votre soutien sur les ACT. Un arrêté a déjà été pris par M. le Maire pour prolonger ces aménagements cyclables temporaires que nous qualifions d'Aménagements Cyclables de Transition. Nous sommes, à ma connaissance, une des seules villes du bassin à l'avoir déjà fait. Je voulais donc le saluer, car nous avons un maire très volontariste, et il me semble important de le rappeler.

Un travail très méticuleux a déjà été réalisé avec les associations depuis septembre pour réfléchir à la manière de pérenniser ces aménagements. Nous sommes allés prendre des photos, nous nous sommes postés pendant des heures pour observer un certain nombre de dérangements. Nesrine Rezzag Bara, dans sa délégation, nous a également aidés avec une vague de verbalisations sur les ACT qui étaient jalonnés de stationnements illicites – pas très longtemps à chaque fois (3 ou 4 minutes) mais à répétition tout au long de la journée. Cela constitue donc une présence très prégnante et dangereuse pour les cyclistes. Tout un travail est donc en cours pour savoir quelles propositions faire au département – nous avons déjà eu trois réunions, et les associations nous ont déjà renvoyé des propositions – pour pouvoir pérenniser ces axes avec la perspective du RER vélo. Ce dernier n'est pas prévu pour les prochains mois, aussi, la volonté est donc d'être, en quelque sorte, précurseurs, mais très sobrement, en profitant de ce qui est déjà là et en continuant à l'améliorer. Nous avons surfé sur la vague du développement de ces ACT départementaux, en développant des ACT communaux, et nous comptons continuer ce travail. Merci de m'avoir donné l'occasion de l'exprimer.

M. le Maire. En complément, j'ajoute que nous pouvions évidemment craindre la tentation, sur ces grands axes

que sont l'avenue Georges Clemenceau et l'avenue Lénine, que ces ACT soient remis en cause. Je pense que nous allons être en partie sauvés par le RER vélo car, comme vous avez pu le voir, deux passent par Nanterre : une va atterrir au pont de Bezons et l'autre au pont de Chatou, c'est-à-dire les deux ponts sur la Seine. Le Conseil départemental m'a fait part du fait qu'il préparait un schéma départemental pour le mois de février ou mars, qui s'inscrivait plutôt dans la conservation des pistes cyclables sur Nanterre. J'ai regretté qu'il n'y en ait pas une avenue Joliot-Curie, mais elle n'a pas été installée parce que le Préfet s'y est opposé, ce qui est vraiment regrettable. Ceux qui vont vouloir remettre en cause ces voies cyclables ont du pain sur la planche car elles ont du succès et les associations sont bien mobilisées.

Évidemment, il faudra ensuite les inscrire dans la durée. Des transformations, relativement importantes, sont à apporter sur un certain nombre de voies, notamment ces grandes voies, mais cela touche aussi les voies de Nanterre, puisque nous en avons d'autres à faire, à d'autres endroits. Nanterre va s'inscrire dans cette dynamique, et nous allons avoir non seulement des pistes mais aussi des soutiens pour que la pratique du vélo se développe.

Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Je salue le travail et le projet conséquent qui nous a été présenté, mais je ne peux m'empêcher de m'interroger sur deux points. À Strasbourg, comme cela se fait très bien, les vélos sont gravés avec un numéro de série. Nous habitons quand même dans une région où il y aura des vols.

M. le Maire. Il y en a déjà.

M. Éric DROUCHE. Ils sont prévisibles. Je ne veux pas anticiper, mais je pense que les vols seront quand même nombreux. C'est le premier point : avez-vous pensé à graver les vélos, car pour les retrouver et avoir une traçabilité, c'est quand même important ? S'agissant de l'aide qui sera allouée aux candidats à l'accès à ce dispositif, sera-t-il possible, pour une personne qui se sera fait voler son vélo, de pouvoir prétendre à un nouvel achat ? Je vous remercie.

M. le Maire. Alexandrine.

Mme Alexandrine MOUNIER. Une association pratique déjà la gravure. Nous comptons évidemment l'encourager, mais aussi aider toute autre initiative, car il est important de diversifier. J'aimerais juste rappeler qu'aux Pays-Bas, où la gravure est très courante, le vol existe quand même. Je suis désolée de briser les idéaux, mais le vol est inhérent – comme les vols de voitures ou de scooter – au fait d'augmenter la masse critique de vélos. C'est un risque. Cela n'empêche pas que nous devons beaucoup travailler sur les moyens de stationnement sécurisés, mais il est important de se dire qu'il existe un risque, comme pour un téléphone, un ordinateur. C'est important de désidéaler le sujet. Un vélo est un outil, un véhicule. C'est la raison pour laquelle nous introduisons aujourd'hui le kit de sécurisation dans l'aide à l'achat. Cela peut aussi se faire avec la gravure. Toute facture présentée pour un casque, un cadenas ou un certain nombre d'outils de blocage de roue fera partie de cette enveloppe que nous allouons. Cela a vraiment été réfléchi ainsi, parce que nous estimons aussi que la municipalité, via cette aide, joue un rôle de santé publique et de protection publique, en quelque sorte. Nous souhaitons donc aider à protéger le cycliste et son outil.
Quelle était la deuxième question ?

M. le Maire. Si nous allons payer une deuxième fois.

Mme Alexandrine MOUNIER. Nous limitons l'aide à une fois tous les trois ans. Contrairement à Île-de-France Mobilités qui offre une aide unique, une fois, à Nanterre, nous offrons la possibilité à chaque Nanterrien qui en bénéficie de renouveler une demande tous les trois ans.

M. le Maire. Donc mieux que Valérie. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Gauché-Cazalis, M. Hmani, Mme Ngimbous Batjôm, M. Solas et Mme Bedin.

171. Rapport d'activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (Sipperec) pour l'année 2019

M. le Maire. Rapport 172. Non, j'en ai oublié un. Rapport 171. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci, Monsieur le Maire. C'est le rapport d'activité annuel du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (Sipperec) pour l'année 2019. Nanterre a une vice-présidence dans ce syndicat. Je vous représente par le biais de cette délégation.

Je ne vous ferai pas la lecture exhaustive de la note. Je reviendrai plus précisément sur les chiffres qui concernent Nanterre. Juste quelques éléments de contexte. Ce rapport s'inscrit dans le cadre général du Code des collectivités territoriales et fait l'objet d'une communication au Conseil municipal, ainsi que c'est réglementaire.

Le rapport porte sur les quatre compétences du Sipperec :

- l'électricité, sa compétence historique ;
- les énergies renouvelables ;
- les réseaux numériques ;
- l'achat mutualisé.

Je passe sur les chiffres généraux du Sipperec pour me rendre directement sur les chiffres clés portant sur la ville de Nanterre. Nous avons confié au Sipperec deux compétences : l'électricité et le développement des énergies renouvelables. Sur les données électricité, 20 dossiers sont en cours. La ville de Nanterre bénéficie de 268 000 euros de subventions de l'année dernière, en augmentation par rapport à l'année précédente. Vous voyez que, là aussi, nous cherchons à récupérer le maximum des subventions et des enveloppes mises à disposition des villes partout où c'est possible. Au Sipperec, cela l'est dans plusieurs domaines.

Le Sipperec a reversé un montant de 320 000 euros au titre de la redevance d'occupation de l'espace public, ainsi qu'un montant de 1 389 489 euros au titre de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité collectée par le Sipperec et qui nous est reversée. Il est à noter aussi que nous poursuivons les chantiers d'enfouissement de nos lignes aériennes : 18 chantiers d'enfouissement ont eu cours en 2019 et 16 restent à l'étude cette année. Sur les énergies renouvelables, les 9 centrales photovoltaïques sont exploitées par le Sipperec pour la ville de Nanterre.

L'intégralité du rapport d'activité est consultable ou téléchargeable depuis le site du Sipperec. Je me tiens à votre disposition si vous aviez d'autres questions plus pointues. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci.

L'ensemble des élus prennent acte du rapport d'activité.

172. Rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif) pour l'année 2019

M. le Maire. Nous passons au rapport 172, qui concerne le Sigeif. C'est Clémence Lacot.

Mme Clémence LACOT. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le rapport 2019 du Syndicat intercommunal pour le gaz (Sigeif) fait état de près de 22 000 clients actuellement pour la consommation et l'entretien du réseau gaz par des travaux de voirie, ainsi que l'adaptation de la sécurisation et du développement du réseau. Cela se traduit, en 2019, par un budget d'investissement de 45 millions d'euros. Je vous invite, si vous voulez l'intégralité du rapport, à le télécharger sur le site internet du Sigeif (www.sigeif.fr), dans la rubrique Bibliothèque. Merci.

M. le Maire. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. J'avais juste une question. La compétence de l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques peut être portée soit par le Sipperec, soit par le Sigeif. Si cette compétence est déléguée à l'un de ces deux syndicats, cela permettrait à notre ville de bénéficier gratuitement de bornes de recharge électrique pour les véhicules. Avons-nous délégué cette compétence ?

M. le Maire. Cela montre qu'il faut régler quelque chose. Le Sigeif et le Sipperec sont en concurrence avec la Métropole du Grand Paris. J'ai d'ailleurs écrit aux Présidents de ces trois instances pour dire que c'était de la

folie. Les communes ont besoin d'avoir un acteur pour le faire. La ville de Nanterre va le faire, mais nous espérons que le temps devant nous est mis à profit pour que tout le monde converge vers une proposition, car, dans l'espace métropolitain, nous n'allons pas passer avec plusieurs systèmes. J'espère que mon appel sera entendu par les trois Présidents, pour éviter que cela ne tourne à la farce.

Nous prenons acte.

L'ensemble des élus prennent acte du rapport d'activité.

173. Travaux de réhabilitation et de rénovation du centre dramatique national Nanterre Amandiers – Autorisation à signer les marchés de travaux

M. le Maire. Je vous propose de passer au 173. Nous avançons dans la rénovation. Lucie Champenois.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Nous avançons, effectivement. C'est plus de 40 ans après la construction du CDN, en 1976, et soutenue par plusieurs acteurs publics que la Ville souhaite aujourd'hui procéder à la réhabilitation et à la transformation des Amandiers, ce qui est une formidable opportunité pour la Ville comme pour le théâtre. À cette fin, la Ville a conclu un marché de maîtrise d'ouvrage avec la société Snøhetta. Les études ont maintenant permis l'estimation des coûts prévisionnels, le programme des travaux, les plans, les principes adoptés, et il faut donc lancer les travaux. Pour ce faire, il convient d'attribuer les lots, qui ont été séparés en 11 parties, aux entreprises, et ce après une procédure de consultation, en les ayant désignés par la commission d'appel d'offres. Vous avez tout le détail dans la délibération que je vous propose d'adopter.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Ali, M. Denois, Mme Lamora, Mme Meteyer, Mme Rezzag Bara et Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault).

174. Travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Maxime-Gorki – Approbation du marché de travaux

M. le Maire. Nous passons au 174. Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. Après un premier marché infructueux, nous sommes heureux d'avoir retenu, en commission d'appel d'offres, une offre de la société Silva Métal. Pour rappel, le projet comprend la mise en place de classes provisoires sur le terrain d'évolution, les travaux de réhabilitation du bâtiment maternelle existant, la réhabilitation du bâtiment élémentaire, les travaux de création neuve d'un bâtiment de restaurant et office, d'aménagement extérieur de l'ensemble du projet, le suivi des exploitations de maintenance et les travaux de dépollution, démolition et curage du bâtiment restauration existant.

Après une première offre infructueuse à 10 millions d'euros, nous avons une offre unique, mais qui est arrivée à un score de 92,5/100 en CAO, chiffrée à 8 030 023,41 euros HT, sachant que nous bénéficierons, sur ce projet, d'une grande part d'aide publique, notamment dans le cadre de la Zac Seine-Arche.

Il vous est donc proposé d'accepter l'attribution de ce marché à la société Silva Métal.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Meteyer, Mme Rezzag Bara, Mme Saidj et M. Tayeb.

175. Fourniture de dispositifs de signalisation et d'équipements urbains de confort et de sécurité – Approbation des marchés – Autorisation pour le Maire à signer les marchés

M. le Maire. Nous passons au 175. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Afin de répondre aux besoins de la ville en matière de fourniture de dispositifs de signalisation, d'équipements urbains de confort et de sécurité, il nous faut procéder à la passation de nouveaux accords-cadres mono-attributaires à bons de commande, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au Code de la commande publique. Dans notre cas, le marché s'était loti autour de trois lots, dont vous avez le détail, avec des montants maximums que je ne redétaille pas. Les marchés sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de la date de la modification. Ils pourront être reconduits tacitement trois fois par période de même durée.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les contrats attribués par la commission d'appel d'offres du 12 octobre 2020, et d'autoriser M. le Maire à les signer.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Coulter, Mme Genthon, Mme Rezzag Bara et M. Boughezala.

176. Approbation du marché de vidéoprotection

M. le Maire. Nous passons au 176. Nesrine Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Les équipements de vidéoprotection doivent faire l'objet de prestations régulières d'entretien et de maintenance dans le cadre d'un marché public, dans lequel peut également s'inscrire la réalisation de nouvelles installations, ce qui est évidemment prévu pour le mandat 2020-2026, le marché précédent étant arrivé à son terme. Le marché fera l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu pour une période d'un an à compter de la date de notification. Cependant, une petite coquille s'est glissée dans le rapport. L'accord-cadre est prévu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 3,6 millions d'euros pour la durée totale d'exécution du marché. Il était important de le rappeler.

Nous vous proposons d'approuver le marché attribué au groupement constitué par la société Satelec et Transport Trafic Sûreté. Les prestations seront rémunérées par application de bordereaux de prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées, et d'autoriser M. le Maire à signer cet accord-cadre ainsi que tous les documents y afférents.

M. le Maire. Nils Desmoulins.

M. Nils DESMOULINS. Monsieur le Maire, chers collègues. Si l'approbation du marché de vidéoprotection constitue une délibération technique n'appelant pas de longues observations, il reste qu'elle représente une enveloppe potentielle de 3,6 millions d'euros sur quatre ans, même si le marché annuel prévu avec la société Satelec est de 475 000 euros. Reste qu'il s'agit de la vidéosurveillance. Il est indispensable que la maintenance du matériel soit réalisée avec réactivité, proactivité, sous peine de faire perdre à ces dispositifs tout crédit. Mais ce marché nous rappelle le poids des investissements dû à ces technologies. Il convient donc, dans le cadre de l'extension de cette vidéosurveillance prévue dans notre programme et des efforts budgétaires à réaliser pour notre année 2021, d'évaluer, lors de chaque installation, la valeur ajoutée de ce dispositif. Nous devons nous appuyer sur des indicateurs statistiquement fiables et veiller à ce que ces installations ne conduisent pas seulement à un transfert ou un report de la délinquance ou de la malveillance vers des zones qui ne seraient pas parcourues par ces systèmes.

Enfin, l'extension des pouvoirs des maires et commissaires, envisagée dans le projet de loi sécurité globale, doit s'accompagner de la mise en place de garde-fous visant à encadrer et évaluer la conduite de ces politiques publiques à partir de bilans concrets. Dans ce domaine, les citoyens de notre ville doivent être associés et avoir une information transparente, afin que les moyens utilisés n'aillent pas au-delà de cette nécessité légitime et impérative que sont le maintien et la préservation de l'ordre public. Pour résumer, il faut surveiller la vidéosurveillance.

M. le Maire. Nesrine aura l'occasion de répondre tout à l'heure au déploiement des caméras de vidéosurveillance, puisque M. Ribault a posé une question. Je vous propose donc de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstention : M. Desmoulins ;

- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, Mme Courtaux, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), Mme Kashema, M. Tayeb, Mme Bedin, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin) Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault), M. Ribault et Mme Feaugas.

177. Approbation du marché de travaux de voirie et d'aménagements divers, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés

M. le Maire. Nous passons au 177. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Dans la même veine de la délibération que j'avais présentée précédemment, il s'agit de renouveler le marché de travaux qui arrive à expiration au 31 décembre 2020. La consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert le 26 août 2020. Le besoin étant variable d'une année sur l'autre mais récurrent, le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021.

La rémunération des prestataires s'effectue sur la base d'un bordereau des prix unitaires selon les besoins de la commune. Les dépenses annuelles estimées en valeur seront inférieures à 5 millions d'euros et seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

Au terme de la procédure de consultation, la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2020 a attribué le marché au groupement de sociétés SN UFS-Champion JR-Eurovia IdF, sous-traitant de la SNTPP, lequel a présenté la meilleure offre, économiquement la plus avantageuse et la plus conforme aux attentes de la ville, décrites dans le cahier des charges.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ce marché et d'autoriser Monsieur le maire à le signer.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Cor, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), Mme Kashema, Mme Rezzag Bara, M. Tayeb et Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin).

178. Approbation du marché de réception et traitement des déchets issus des dépôts sauvages, mise à disposition de contenants et évacuation vers les centres de traitement

M. le Maire. Nous passons au 178. Perrine Coulter.

Mme Perrine COULTER. Merci, Monsieur le maire. Il s'agit donc de répondre aux besoins de la ville de Nanterre en matière de réception et de traitement des déchets issus des dépôts sauvages, ainsi que de la mise à disposition de contenants et évacuation vers les centres de traitement. Il convient de procéder à la passation d'un nouvel accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles du Code de la commande publique. Le marché est passé sous forme d'un marché ordinaire sur la base de prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées. Il est passé sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 500 000 € hors taxes.

Au terme de la procédure de consultation, la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2020 a approuvé l'attribution du marché à la société Revival SAS, ayant présenté une offre conforme aux exigences du CCTP et satisfaisante pour la ville de Nanterre.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, et pourra être reconduit tacitement trois fois par période de la même durée.

Il vous est donc proposé d'approuver le contrat attribué par la commission d'appel d'offres du 7 décembre et d'autoriser Monsieur le maire à le signer.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), Mme Kashema, Mme Rezzag Bara, M. Tayeb et Mme Bedin.

179. Fourniture de produits et petits matériels d'entretien – Lots 1 et 2 – Approbation des marchés – Autorisation pour le maire à signer les marchés

M. le Maire. Nous passons au 180... 179 – vous voyez, je suis allé trop vite. Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Merci, Monsieur le maire. Chers collègues. Un nouvel accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, comme les précédents, qui concerne ici deux lots de produits et petits matériels d'entretien :

- un lot de brosseries, sacs poubelle et petits matériels ;
- un deuxième lot – un second, d'ailleurs, puisqu'il n'y en a pas trois – de savons, d'essuie-mains et de produits d'entretien de surface.

Les attributaires choisis en CAO sont, pour le lot 1, Sanogia IdF, et, pour le lot 2, Hersand SARL. Le premier est à Garges-lès-Gonesse et le deuxième à Sarcelles.

Nous vous demandons d'approuver les contrats ainsi que d'autoriser Monsieur le maire à signer lesdits contrats.

M. le Maire. Allez, nous approuvons.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, M. Debord, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), M. Gauché-Cazalis, Mme Kashema, Mme Lamora, Mme Penture, Mme Rezzag Bara, Mme Saidj et M. Tayeb.

180. Fourniture de denrées alimentaires nécessaires aux besoins de la ville de Nanterre – Lot 2 – Approbation du marché – Autorisation pour le Maire à signer le marché

M. le Maire. Nous passons au 180.

M. Jean-Pierre BELLIER. Il s'agit d'un lot qui n'avait pas été attribué lors de la précédente CAO. Ce lot est composé de volailles et de charcuteries de volaille, de lapins frais et réfrigérés – bon appétit ! C'est l'heure.

Ce lot est sans montant minimum, avec un montant maximum annuel de 350 000 € hors taxes. Il vous est donc demandé d'approuver le contrat attribué par la CAO et d'autoriser Monsieur le maire à le signer, l'attributaire étant une société qui se nomme « La Normandie à Paris » – tout un programme ! –, située Zone industrielle de la Poudrette, aux Pavillons-sous-Bois.

M. le Maire. Nous allons manger du lapin. Allez, allons-y.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Boudjemaï, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), Mme Kachour, Mme Kashema, Mme Kasmî, Mme Lamora, Mme Magnon, Mme Penture, Mme Rezzag Bara, M. Selmet, M. Tayeb, Mme Bedin, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin) et M. Ribault.

181. Fourniture et livraison de masques de protection – lots 1 et 2 – Approbation des accords-cadres – Autorisation pour le maire à signer les accords-cadres

M. le Maire. Rapport 181. Didier Debord. Ce sont des marchés qui sont passés en commission d'appel d'offres.

M. Didier DEBORD. Je fais très vite. C'est l'approbation de l'accord-cadre. Nous avons deux lots :

- lot 1, les masques en tissu adulte et pédiatrique ;
- lot 2, les masques de protection jetable à usage unique adulte, pédiatrique et FFP2.

C'est un marché multi-attributaire :

- le lot 1 est attribué à Lamy SAS, G3 Concepts et Sweat France ;
- le lot 2 à la SARL Vog Import, à la SARL Flay Mode et à Soineo.

Merci.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Cor, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), M. Hmani, Mme Kashema, Mme Saidj, M. Tayeb, Mme Bedin et Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin).

182. Réalisation de travaux d'impression – Approbation du marché – Autorisation pour le Maire à signer le marché

M. le Maire. Nous passons au 182. Zahra Boudjemaï.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Pour réaliser tout cela, il faut de l'impression. Il existe donc un lot, et un marché public, tout simplement. Je vous demande donc de l'approuver pour que nous puissions le mettre en œuvre.

M. le Maire. Nous votons le 182.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Champenois, Mme Courtaux, M. Diaby, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), M. Gauthierot (pouvoir à Mme Courtaux), Mme Kashema, Mme Saidj, M. Selmet, M. Tayeb, Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault) et M. Oubuih.

183. Nettoyage et entretien des établissements de la Première Enfance – Approbation du marché – Autorisation pour le Maire à signer le marché

M. le Maire. Nous passons au 183. Stéphanie Lamora.

Mme Stéphanie LAMORA. Il s'agit d'un marché public qui porte sur le nettoyage et l'entretien des établissements de Première Enfance, tout à fait indispensable en particulier dans cette période de pandémie. Il vous est proposé d'approuver ce marché mono-attributaire, qui a désigné la société Maintenance Industrie.

M. le Maire. Nous nous dépêchons un peu, parce que je ne sais pas si vous le sentez, mais il n'y a plus de chauffage.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Debord, M. Diaby, Mme Faked (pouvoir à Mme Kashema), M. Hingant, Mme Kashema, Mme Penture, M. Pinto Martins, Mme Rezzag Bara, M. Selmet, M. Tayeb et M. Oubuih.

Question orale de M. Christophe RIBAUT

M. le Maire. Je vous propose de passer aux questions orales. C'est donc Christophe Ribault qui pose la première question et Nesrine Rezzag Bara qui y répond. Monsieur Ribault.

M. Christophe RIBAUT. Monsieur le Maire. Cette crise sanitaire fait plus que jamais ressortir l'impérieuse nécessité de déployer à Nanterre une police municipale de proximité pour préserver le bien-vivre ensemble, la santé et la sécurité de tous. Nous savons que c'est collectivement que nous sortirons de cette crise sanitaire, par le respect de la distanciation sociale, l'application des gestes barrières, le port du masque et, plus largement, le respect des mesures gouvernementales, dont par exemple le couvre-feu, qui démarre ce soir à minuit si je ne me trompe pas.

Aux yeux de tous, ces comportements ne sont pas assez suivis dans notre ville, parfois par inconscience, parfois, malheureusement, par défiance. Il suffit de se rendre sur nos différents marchés pour s'en rendre compte, ou même simplement de constater les attroupements devant certains cafés, dont l'accès est certes fermé, mais qui font de la vente à emporter. Ces incivilités viennent s'ajouter à celles, déjà trop nombreuses, dans notre ville. Nous vous alertons depuis des années sur leur progression constante et sur l'urgence de mettre en place des

mesures concrètes et fortes pour les éradiquer, et ce au bénéfice de notre santé et de notre sécurité à tous. Il y a un besoin flagrant sur le terrain, au quotidien, d'une autorité compétente qui assure le respect des règles les plus basiques de la vie en société, ces règles qui sont le socle du bien-vivre ensemble, et ce bien sûr en proximité avec les habitants, les commerçants ou encore les associations.

Ma question est donc simple, Monsieur le maire : où en êtes-vous du déploiement d'une police municipale de proximité digne de ce nom dans notre ville ? Sous quel délai, avec quels effectifs, quel budget et quel programme de recrutement ? Et où en êtes-vous, plus largement, dans la mise en place de la vidéoverbalisation ? Merci.

M. le Maire. Nesrine.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Monsieur Ribault, chers collègues. Je veux tout d'abord vous dire très clairement que l'équipe municipale se sent totalement concernée par la sécurité de nos concitoyens. Bien que cette responsabilité soit la première des missions de l'État, nous avons fait le choix d'une action forte et déterminée de la ville, complémentaire à celle de la police nationale. Cette action de la ville comporte trois volets : la prévention, la médiation et la verbalisation des infractions relevant des pouvoirs de police du maire.

Les moyens dont nous disposons pour mener cette action sont insuffisants. Nous en avons conscience, c'est pourquoi, dans le programme municipal, nous nous sommes engagés à développer la brigade de lutte contre les incivilités, avec 25 postes d'agent de police municipale et 25 postes d'agents de surveillance de la voie publique. Avec un effectif de 50 agents, la brigade pourra intervenir plus efficacement sur la verbalisation des incivilités, en complément des interventions de la police nationale. Elle vient par ailleurs compléter l'action des 24 agents de tranquillité publique et des 14 médiateurs de nuit. Notre objectif est donc de parvenir à un effectif de 88 agents investis dans la sécurité à travers la verbalisation des incivilités, la prévention et la médiation. C'est un effort significatif.

Cet effort se heurte malheureusement à des difficultés de recrutement. Nous y mettons tous les moyens nécessaires, mais il faut savoir qu'actuellement, en Île-de-France, ce sont près de 200 postes de policiers municipaux qui sont ouverts et non pourvus.

Nos engagements portent également sur le développement de la vidéoprotection et de la vidéoverbalisation. Actuellement, ce sont 56 caméras qui sont implantées dans l'espace public, sachant que 10 nouvelles caméras ont été installées cette année. Ce travail est mené en partenariat avec la police nationale, ce dispositif étant avant tout conçu comme une aide au travail d'enquête de la police. Sur ce plan, l'efficacité de ce choix a déjà été démontrée encore récemment. C'est d'ailleurs pour cette raison que nos caméras sont directement reliées au commissariat, qui peut ainsi faire usage des images en temps réel, ce qui est une aide précieuse dans le travail de la police.

En 2021, nous avons prévu d'installer dix caméras supplémentaires dans différents quartiers de la ville. Toutes ces caméras peuvent être utilisées à des fins de vidéoverbalisation, sous réserve que le personnel constate les infractions qui relèvent de ses compétences en direct, et ce afin de respecter le cadre légal. Ce dispositif a été expérimenté place de La Boule en 2020, ce qui a permis de dresser 316 PV. Là encore, le résultat est probant, nous allons donc poursuivre et étendre ce dispositif. Merci.

Question orale de Mme Camille BEDIN

M. le Maire. La question suivante est posée par Mme Camille Bedin, et c'est Samir Abdelouahed qui y répondra.

Mme Camille BEDIN. Monsieur le maire, nous sommes ce soir à la veille de la seconde phase du déconfinement. Nous espérons pouvoir voir enfin se profiler, lentement mais sûrement, grâce à l'esprit de responsabilité collective, la fin de la crise sanitaire. Cela dit, les dégâts causés pendant ces derniers mois vont avoir des répercussions budgétaires, économiques et sociales très graves en 2021, pour les entreprises, pour les ménages, pour les populations les plus fragiles, mais aussi pour les collectivités. C'est donc sur la façon dont la ville va tirer les leçons de la crise et gérer cette période que nous allons concentrer, et que nous concentrons, nos questions ce soir. Ma question comprend deux points dépendant l'un de l'autre :

- Quelle marge de manœuvre budgétaire reste-t-il à la ville pour accompagner la sortie de crise ? Sur ce point, comment comptez-vous organiser le débat budgétaire en ce début d'année 2021, pour qu'il soit à la hauteur des enjeux pour préparer un budget forcément exceptionnel ?
- Pour aider notre tissu économique local, en particulier les commerçants, restaurateurs, artisans, TPE ou PME, il n'existe pas que le levier budgétaire. Quels mécanismes, au-delà de l'aspect budgétaire, pouvons-nous renforcer ou créer pour que notre collectivité puisse venir en aide à ce tissu local ? Nous

pensons par exemple à l'accompagnement à la digitalisation, à l'animation des lieux commerçants, à l'ouverture le dimanche – nous en avons parlé –, à la poursuite sur 2021 du stationnement gratuit, à l'action sur les loyers dont la ville ou les organismes liés à la ville sont les bailleurs, à l'exonération de la CFE, etc.

Merci de votre réponse.

M. Samir ABDELOUAHED. Madame Bedin, chers collègues. Vous le soulignez à juste titre, les répercussions de la crise sanitaire, avec ses conséquences économiques et sociales, vont impacter lourdement les collectivités territoriales, et en premier lieu les communes. Nous sommes face à trois réalités qui se conjuguent :

- d'abord, des dépenses supplémentaires directement liées à la crise sanitaire, que nous estimons aujourd'hui à 6 millions d'euros ;
- des pertes de recettes considérables, de l'ordre de 5 à 6 millions d'euros,
- des aides de l'État, de la Région, du Département qui, malheureusement, ne permettront pas de compenser ces dépenses et ces pertes.

Pour vous donner une idée de ce que cela représente, à l'heure qu'il est, le chapitre qui comprend les recettes des cantines, du périscolaire, du sport, du conservatoire, de l'occupation du domaine public et du stationnement s'est effondré. Nous avions prévu 15 millions d'euros au titre de ses recettes dans le budget primitif, voté en juillet et qui a déjà été revu à la baisse. Nous allons à peine dépasser les 11 millions d'euros. Ajoutez à cela un manque de près de 2 millions d'euros de droits de mutation, et cela vous donne une idée de l'ampleur de ces conséquences.

Vous le soulignez à juste titre, le budget 2021 se prépare dans un contexte tout à fait exceptionnel, avec beaucoup d'incertitudes. Le cadre pour en parler sera le débat d'orientation budgétaire que nous aurons le 9 février prochain. C'est d'ailleurs la loi qui l'a prévu, et c'est le sens même de ce débat : échanger, proposer, ajuster.

Pour vous présenter un budget qui soit dans la continuité de ce débat, nous mettrons à votre disposition tous les éléments de ce débat. C'est notre devoir. Mais pour que ce débat soit utile à la collectivité, encore faut-il ne pas se figer dans des postures. Or, il faut bien reconnaître que, ces dernières années, aucun débat n'a réellement eu lieu entre la majorité et l'opposition, faute de partager un point de départ factuel qui s'imposait. Ce point de départ, c'est un budget considérablement affaibli par deux réalités :

- l'effondrement des dotations de l'État ;
- le niveau insupportable atteint par le montant de ce que nous payons pour les deux péréquations.

À cette réalité incontournable, vous nous avez opposé jusqu'à présent une autre vision de Nanterre : la ville serait riche et aurait les moyens de contourner ces difficultés. Il est bien évident que si ce scénario de deux visions aussi éloignées devait se répéter en 2021, le débat risque de ne pas aller très loin. En revanche, dès lors que nous aurons partagé un même constat de départ, alors il existe réellement matière à un débat pour savoir comment préserver les services aux habitants, comment dégager des marges de manœuvre pour maintenir tout ce qui est fait, tout ce que fait Nanterre et ce qui est Nanterre, et comment les choix budgétaires de la commune seront un moyen de résister aux conséquences de la crise. Si le virus n'a épargné aucun territoire, les conséquences sociales de la crise ne sont en revanche pas les mêmes pour tout le monde. Les communes où habitent les catégories populaires et les classes moyennes sont particulièrement impactées. C'est d'ailleurs ce qui a motivé l'action lancée par une centaine de maires de villes de banlieue, dont le maire de Nanterre, pour obtenir dans l'immédiat 1 milliard d'euros affectés au soutien des quartiers populaires. Croyez bien que nous serons très actifs pour que les quartiers de Nanterre puissent en bénéficier.

Au-delà de cette action ponctuelle, nous demandons d'être intégrés au plan de relance national qui va mobiliser 100 milliards d'euros. Il est d'ailleurs étonnant que les collectivités locales n'aient pas été intégrées à ce plan de relance, alors que nous sommes complètement dans le problème et que nous pouvons aussi être une partie de la solution. Plusieurs associations d'élus ont déposé des demandes de modification du projet de loi de finances 2021. Des mobilisations sont en cours et Nanterre s'y associe totalement.

S'agissant de la deuxième partie de votre question, sur l'aide que nous pouvons apporter au tissu économique local, sachez que cette aide est déjà engagée, qu'elle est importante et qu'il est probable qu'elle dure encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois, car, aujourd'hui, il est davantage question d'une troisième vague que d'une sortie de crise. Cette aide s'est concrétisée notamment par la gratuité des droits de terrasse pour les cafés et restaurants, la gratuité du stationnement en surface, l'autorisation d'ouvrir les dimanches aux commerces qui l'ont demandé, ou encore les étalements de loyer et de charges pour les commerçants et artisans qui sont locataires de locaux de l'office HLM ou de la Semna. Nous sommes également intervenus auprès des autres bailleurs pour qu'il puisse partager cet effort de solidarité.

Pour soutenir les commerces nanterriens dans cette période d'achat, nous avons également décidé de déployer une campagne de communication qui incite les habitants à acheter local, et vous pouvez compter sur l'engagement de notre adjoint au commerce, M. Rachid Tayeb, pour que la ville continue de soutenir ce secteur, qui en a bien besoin.

Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD

M. le Maire. La question suivante est posée par Mme Samia Boussissi-Poullard, et c'est Hassan Hmani qui y répondra.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Monsieur le maire, chers collègues. Depuis plusieurs mois, notre pays traverse, comme tout le monde vient de le citer auparavant, une crise sanitaire très lourde. Cette dernière a entraîné, au niveau économique, de nombreuses pertes d'emploi, fragilisant souvent des familles qui étaient déjà dans des situations financières très compliquées. Cette crise a également obligé de nombreux professionnels à devoir fermer rideau durant des mois – les restaurateurs par exemple, qui sont encore fermés.

Monsieur le maire, notre ville se doit de continuer à être solidaire, comme elle l'a toujours été. Pourriez-vous inciter fortement les bailleurs sociaux et institutionnels à geler les loyers pour les locataires physiques, notamment habitant en logement social, et d'exonérer de loyers et de charges les professionnels ayant vu leur activité fermée ?

En parallèle, la création d'un fonds de solidarité pour les commerçants et restaurateurs est-elle prévue ? Nous connaissons la situation financière des bailleurs sociaux et institutionnels, mais cette mesure permettrait de ne pas aggraver la situation des locataires du secteur social et des professionnels nanterriens. Je vous remercie infiniment pour votre attention.

M. le Maire. Merci.

M. Hassan HMANI. Madame Boussissi-Poullard, chers collègues. Nanterre est effectivement une ville d'entraide et de solidarité. Dès le début de la crise sanitaire, l'office HLM de Nanterre s'est mobilisé à travers plusieurs actions :

- la mise en place d'une adresse mail et d'un numéro de téléphone spécial pour les locataires rencontrant des difficultés durant cette période ;
- une avance d'un mois dans la régularisation des charges pour les locataires créditeurs ;
- l'étalement sur 10 mois du paiement de la régularisation des charges pour les locataires débiteurs ;
- un contact assuré avec chaque locataire âgé de plus de 80 ans durant la période de confinement.

Rappelons également que, grâce à une politique qui est le fruit de notre histoire, les loyers de l'office HLM de Nanterre sont parmi les plus faibles de la Métropole du Grand Paris. Ce faible montant des loyers a permis sans nul doute d'amortir les conséquences de la crise pour les locataires. L'office n'a ainsi pas connu à ce jour une hausse significative d'impayés de loyer. En outre, l'office n'a pas eu besoin, contrairement à d'autres bailleurs, de mettre en place une politique active de prévention des impayés et d'accompagnement de ses locataires, puisqu'il le fait déjà depuis de nombreuses années.

Ce qui est des locaux d'activité, comme l'a dit mon collègue Samir, notre office en a peu, il s'agit pour une bonne part de locaux associatifs. L'office a reçu à ce jour une seule demande d'exonération de loyer de la part d'un commerçant, et a mis en place avec lui un échelonnement des loyers. De son côté, la ville a demandé aux grands bailleurs de locaux commerciaux à Nanterre d'aménager les loyers des commerçants, qu'il s'agisse de remises ou de reports. Beaucoup s'y sont déjà engagés, et il faut saluer leur effort en la matière. La Ville en a bien entendu fait de même pour les locaux qu'elle gère, et la Semna a proposé un accompagnement aux structures et entreprises qui sont ses locataires.

En parallèle, nous avons également décidé l'annulation pour toute l'année 2020 des droits d'occupation du domaine public, ce qui représente un allègement des charges non négligeable, en particulier pour les cafés et les restaurants disposant de terrasse.

Enfin, notre ville participe au financement du fonds de résilience au sein de Paris Ouest La Défense, avec la banque des territoires et la région, ce fonds permettant d'aider les entreprises de moins de 20 salariés qui sont en difficulté. Nanterre est donc au rendez-vous de la crise exceptionnelle que nous vivons. Elle continuera de l'être, soyez-en assuré. Je vous remercie.

Question orale de M. Eric DROUCHE

M. le Maire. La question suivante est posée par M. Éric Drouche et c'est Rachid Tayeb qui y répond.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le maire, chers collègues. Ce soir, ma question concerne les établissements commerciaux, et plus particulièrement le choix et la motivation qui vous incombe de permettre ou non une installation sur notre commune. En effet, nous observons une recrudescence des salles de sport privé sur plusieurs quartiers (4 salles à quelques centaines de mètres), ainsi que beaucoup trop de créations de bureaux en lieu et place des cellules commerciales disponibles, à l'instar des villes-dortoirs.

Pour autant, la réouverture du magasin Carrefour Market témoigne de votre volonté de permettre aux habitants de disposer à nouveau d'une grande surface de qualité au Parc Sud. Nous saluons votre investissement. Cette bonne nouvelle devrait attirer également votre attention, notamment sur la perte du pouvoir d'achat relative à la crise sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois.

Ainsi, nous vous proposons de réfléchir à l'installation d'un magasin reconnu d'utilité publique dans son rapport spécifique de qualité/prix imbattable et attendu par la population de notre commune. Aujourd'hui, les Nanterriens sont obligés de faire la route vers les villes de Gennevilliers, Bezons ou Sartrouville afin de pouvoir profiter des services de magasins hard discount, comme ceux portant le nom d'Action ou Gifi. Monsieur le maire, seriez-vous disposé à étudier le plus tôt possible l'implantation de ce genre de commerce sur notre commune ? Je vous remercie.

M. Rachid TAYEB. Monsieur Drouche, chers collègues. En matière d'installation de commerce, je crains que vous ne prêtiez aux communes plus de pouvoir qu'elles n'en ont. Les communes peuvent effectivement réglementer des commerces, les encourager, voire tenter d'attirer certaines enseignes, et c'est ce que nous faisons, mais nous restons quand même dans le cadre de relations un bailleur privé avec une enseigne ou un commerçant privé. C'est dans ce cadre que nous agissons au quotidien. Ainsi, nous avons fait venir un magasin Lidl à Nanterre Université, qui est pour tout le monde. Notre leitmotiv est : Nanterre pour tous, donc nous veillons à ce qu'il y ait un équilibre et qu'il y en ait pour toutes les bourses. Nous nous sommes battus, malgré les réticences et le manque d'engagement, à un moment, des bailleurs sociaux, comme Logirep, au Petit Nanterre, et nous avons fait venir le magasin Aldi. Nous avons eu d'autres propositions et nous nous y sommes opposés, justement par souci de diversité commerciale. De même au centre commercial des Fontenelles.

Par rapport aux enseignes que vous citez, deux éléments sont à noter. Nous accompagnons l'une depuis deux ans. Nous lui avons proposé la Halle aux chaussures, mais cela n'a pas été concluant car il lui faut 1 500 m². Or, les prix à Nanterre ne sont pas les prix des villes que vous citez. D'autre part, nous ne voulons pas installer ce genre d'enseigne à la périphérie de la ville, pour deux raisons :

- cela générerait un flux de voitures ;
- cela n'apporterait rien aux commerçants de proximité.

Nous menons donc ce genre de locomotive avec doigté pour les installer, quand c'est possible, à proximité de pôles déjà existants, pour espérer que les personnes y viennent à pied, voire à vélo – vous avez compris notre volonté de développer les déplacements doux en général –, et qu'ils puissent ainsi être des locomotives pour les commerçants qui s'y trouvent. Voilà le cadre dans lequel nous agissons.

Par ailleurs, nous sommes une des villes les plus dotées de tout ce qui est bricolage, équipement. Nous avons ainsi dans la ville Point P, Lapeyre, Brico Dépôt, ainsi qu'un Leroy Merlin, pour ne citer que ceux-là.

Comme c'est la fête, mes collègues ont très bien répondu et je les remercie. Hassan et Samir, vous ne m'avez pas remercié – nous nous remercions entre nous –, et je tiens à vous remercier pour le billet que vous avez fait sur Facebook, votre équipe et vous quant à l'ouverture d'une enseigne de chocolats comme Leonidas à Nanterre Université. Nous aurons d'autres belles enseignes, et une intégration de Nanterriens. Je tiens à vous remercier pour cela. Vous voyez que, finalement, le quartier Université, dont il a été pensé, à un moment, qu'il était raté, est beau, pour les personnes qui y habitent et les commerçants qui s'y installent. Je tiens à vous remercier, bien que vous ne m'avez pas remercié.

Question orale de M. Alexandre GUILLEMAUD

M. le Maire. La question suivante est posée par Alexandre Guillemaud.

M. Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le maire, chers collègues. Voilà quelques jours, le Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, venait à nous quitter des suites de la Covid-19. En septembre 2019, c'était

le président Jacques Chirac qui nous quittait. Notre ville a toujours su marquer l'histoire de notre pays sans distinction politique par le biais du nom des espaces publics. Nous retrouvons ainsi les présidents Charles de Gaulle et François Mitterrand au Parc Nord, Sadi Carnot dans le quartier de La Boule, Félix Faure au Plateau Mont-Valérien, Raymond Poincaré au Vieux-Pont.

Monsieur le maire, les Présidents Giscard d'Estaing et Chirac ont su marquer notre pays et notre histoire par leur mandat présidentiel. Nous aimerions savoir si vous avez prévu très prochainement de donner les noms de ces deux présidents de la V^e République à deux places de notre ville, comme cela a été fait pour les présidents de Gaulle et Mitterrand. Par exemple, la place de L'Hôtel de ville pourrait devenir la place Jacques Chirac, et celle du Marché du centre la place Valéry Giscard d'Estaing, sans oublier également une voie pour le Président Georges Pompidou.

Je sais que vous privilégiez actuellement la nomination de rue à des femmes, mais notre pays n'a encore malheureusement pas eu de femme Présidente. Je vous remercie.

M. le Maire. Monsieur Guillemaud, donner un nom à une rue, à une place, une école n'est jamais anodin. C'est un acte qui exprime des valeurs, des convictions, et qui s'inscrit dans un rapport à l'histoire d'un territoire, à sa mémoire, à ses habitants et à ses élus. Ce rapport est forcément différent d'une ville à l'autre. Ce n'est pas un hasard si nous retrouvons de nombreux noms de généraux, de maréchaux d'Empire et de célèbres batailles militaires dans des villes qui ont une tradition politique plutôt de droite, et des noms de révolutionnaires, d'artistes, de personnalités issues du mouvement social dans des villes qui ont une tradition plutôt à gauche. L'historien Jean-Claude Bouvier nous dit à ce sujet que « scruter le nom des rues permet de voir de quelle façon ils disent la ville, à travers les aléas de l'histoire et la diversité des situations ».

Quand nous savons cela – je vous le dis franchement, Monsieur Guillemaud –, j'ai d'abord ressenti comme une volonté de nous provoquer le fait que vous veniez proposer au Conseil municipal de Nanterre de donner le nom de Valéry Giscard d'Estaing à la place du Marché du centre, et de Jacques Chirac au parvis de la mairie. J'ai même hésité à vous répondre.

Nulle part, sachez-le, il n'est écrit qu'une commune doit obligatoirement donner à une rue le nom d'un Président de la République décédé. Encore une fois, c'est un choix. Certes, et c'est très bien ainsi, il arrive que, par leur parcours, leurs actes et l'héritage des valeurs qui nous ont laissés, certaines personnalités hors du commun s'imposent à tous, et nous retrouvons leur nom dans toutes les villes de France, quelle que soit leur couleur politique – nous pourrions citer Victor Hugo, le général de Gaulle ou, plus récemment, Simone Veil.

Pouvons-nous considérer que les deux noms que vous proposez incarnent cette capacité à rassembler nos concitoyens bien au-delà des convictions des uns et des autres ? Permettez-moi d'en douter. C'est pourquoi nous allons continuer à suivre le cap que nous nous sommes fixé en matière de nom de rues et d'équipements :

- D'abord, réparer une injustice flagrante et assez honteuse, qui fait que 2 % des rues des villes de France ont un nom de femme. C'est pourquoi nous donnerons la priorité à des noms de femmes – et elles sont nombreuses, en France et dans le monde, à mériter cette reconnaissance.
- Ensuite, nous continuerons de creuser le sillon de l'histoire de Nanterre, en lien avec la Société d'histoire et les choix que nous avons fait ces dernières années. Inscrire dans l'espace public les noms de Vincent Pascucci, d'Arnaud Beltrame, de Jean Roques, d'Abdenbi Guemiah, d'Abdelmalek Sayad, de Maurice et Josette Audin témoigne de cette volonté et contribue à ce que les Nanterriens s'approprient leur histoire.

Je vous remercie. Je vous propose de lever la séance. Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 9 février. C'est un mardi, malheureusement, parce que le Pold a décidé que le Conseil territorial se tiendrait le lundi 8 février, et nous ne pouvions donc pas le faire ce jour-là. Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 58.